



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

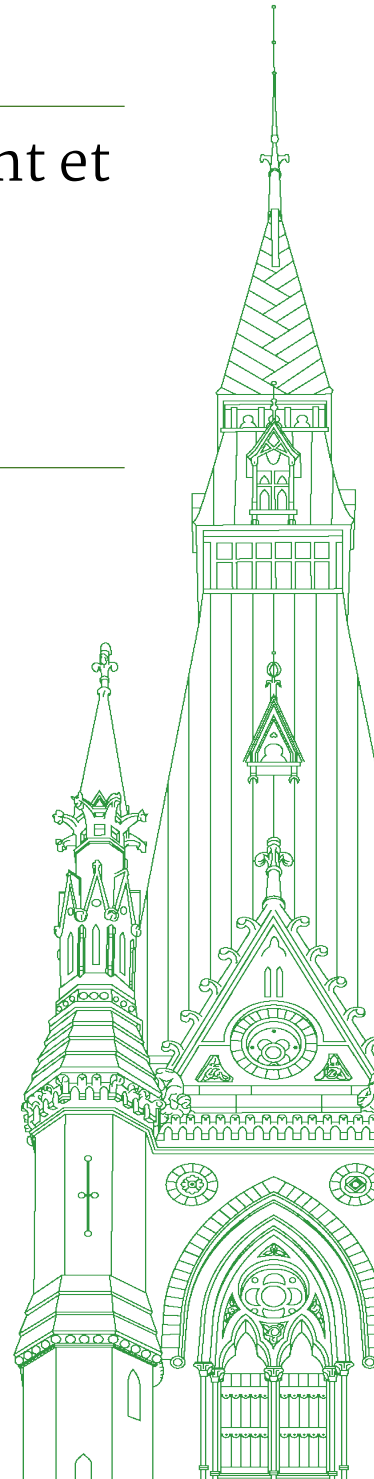
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 034**

Le mardi 21 avril 2026

---

Présidente : Shannon Miedema





# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 21 avril 2026

• (1540)

[Traduction]

**La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)):** La séance est ouverte.

Il s'agit de la 34<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Pour ceux qui sont en personne, veuillez suivre les lignes directrices en matière de santé et de sécurité figurant sur les cartes se trouvant sur votre table afin de prévenir les incidents acoustiques.

Je rappelle aux membres du Comité et aux témoins qu'ils n'ont pas à s'inquiéter d'activer leur microphone. La lumière rouge s'allumera lorsque vous commencerez à parler.

Le greffier a distribué une liste des organisations qui ont demandé les bleus, comme convenu à la dernière réunion. Comme nous en avons discuté, la distribution de ces bleus est laissée à la discrétion du Comité. Le président précédent avait décidé que la distribution devrait être limitée, mais je souhaiterais que nous procédions à un vote pour déterminer si nous voulons rendre ces documents plus facilement accessibles à tous ceux qui en font la demande.

La motion sur laquelle nous votons vise à donner accès aux bleus sur demande. Y a-t-il des questions ou des préoccupations avant que nous passions au vote?

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole.

**Patrick Bonin (Repentigny, BQ):** Merci, madame la présidente.

Je n'ai pas très bien compris ce qui justifiait cette demande et en quoi ça va ajouter quelque chose, considérant que les transcriptions sont disponibles. Je me demande même si ce n'est pas avantageux pour certains lobbys, par exemple, qui ont plus d'argent. On parle même d'intelligence artificielle. C'est quand même un choix qui amène certains risques ou certaines modifications, et la justification n'est pas claire pour moi.

Pourquoi faire cette modification à ce moment-ci?

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur le greffier.

[Français]

**Le greffier du Comité (Leif-Erik Aune):** Merci, madame la présidente.

Monsieur Bonin, il faut environ deux semaines avant que le compte rendu soit publié et accessible au grand public. Par contre, les bleus sont disponibles dans les 48 heures suivant l'ajournement. C'est d'ailleurs pour cette raison que plusieurs secteurs demandent d'y avoir accès. Il ne s'agit pas d'une justification. Il revient plutôt à

chaque député de décider s'il accepte ou non ces demandes. Voilà l'explication.

• (1545)

**Patrick Bonin:** Par contre, les vidéos sont disponibles en temps réel, n'est-ce pas?

**Le greffier:** Oui, tout à fait.

**Patrick Bonin:** D'accord.

[Traduction]

**La présidente:** Nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

**La présidente:** Le changement est confirmé.

J'ai deux petites annonces à faire avant que nous commencions à entendre les témoins d'aujourd'hui.

J'ai envoyé une lettre au Bureau du directeur parlementaire du budget pour demander que le rapport de 2023 sur le secteur de l'énergie et l'agriculture soit mis à jour. La Chambre n'a pas encore approuvé la nomination d'un nouveau directeur parlementaire du budget, mais la demande du Comité sera rapidement portée à l'attention du nouveau directeur une fois en poste.

L'annonce suivante fait suite à la motion adoptée par le Comité le 14 avril. D'autres comités ont demandé que le Bureau des grands projets et Dawn Farrell comparaissent devant eux le 28 avril. Cela est indépendant de notre volonté, mais nous nous efforçons de convoquer Mme Farrell. Nous envisageons actuellement que la réunion du 28 porte sur l'eau douce, parce que personne n'était disponible ce jour-là. Ensuite, nous espérons que les réunions du 30 avril et du 5 mai conviendront à ECCC, à la secrétaire d'État à la nature, à l'Agence Parcs Canada, à Mme Farrell, à Simon Donner et à Catherine Abreu.

Le greffier travaille fort pour essayer de caser tous ces gens le 30 avril et le 5 mai, mais rien n'est encore confirmé. S'il faut choisir une autre semaine pour les recevoir, nous le ferons, mais nous devrions obtenir une confirmation finale demain. Nous en informons le comité dès que ce sera fait.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins que nous accueillons aujourd'hui.

En personne, nous accueillons Caroline Brouillette, directrice générale du Réseau action climat Canada. En ligne, nous accueillons Jim Keating, chef de la direction de la Société pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador.

Chaque témoin dispose de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions des membres du Comité. J'ai un petit chronomètre et je vous donnerai un préavis d'une minute. Lorsque votre temps sera écoulé, veuillez terminer le plus rapidement possible.

Madame Brouillette, nous allons commencer par vous. Vous avez la parole.

[Français]

**Caroline Brouillette (directrice générale, Réseau action climat Canada):** Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me recevoir.

Je représente le Réseau action climat Canada, qui rassemble près de 200 groupes syndicaux, groupes de développement, groupes confessionnels, groupes autochtones et les principales organisations environnementales du pays qui travaillent ensemble sur les changements climatiques.

Le Réseau action climat Canada et ses membres travaillent depuis des années à s'assurer que les plus grands pollueurs de l'économie canadienne sont tenus responsables et paient les coûts qu'ils imposent à l'ensemble de la société.

[Traduction]

Le dernier rapport d'inventaire national du Canada, publié la semaine dernière, indique clairement que les progrès en matière de climat sont au point mort. Les émissions du secteur pétrolier et gazier continuent d'augmenter, tandis que d'autres secteurs, comme celui de l'électricité, réduisent leur empreinte. Étant donné que des mesures clés ont été affaiblies, suspendues ou mises de côté au cours de la dernière année, les progrès vers la réalisation des objectifs de 2030 et 2035 ainsi que l'engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, tout comme la capacité à maintenir notre compétitivité dans une économie mondiale qui accélère rapidement l'adoption de technologies carboneutres, dépendront désormais encore plus de la force et de la crédibilité de la tarification du carbone pour l'industrie au Canada. C'est important pour les travailleurs, les consommateurs et les entreprises du Canada, surtout compte tenu de la complexité de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Il est assez troublant de constater que certains témoins qui ont comparu devant le Comité n'ont pas compris comment les systèmes de tarification du carbone pour l'industrie fonctionnent ou ont relayé de fausses idées populaires. La tarification du carbone pour l'industrie n'augmente pas les coûts pour les ménages. Contrairement à la redevance sur le carbone pour les consommateurs, la tarification pour l'industrie n'a pas d'incidence sur le prix du carburant utilisé par les ménages et a très peu de répercussions sur leurs autres achats ou services.

Une analyse de l'Institut climatique du Canada montre que l'incidence de la tarification du carbone pour l'industrie sur le ménage moyen jusqu'en 2030 est négligeable. De même, cette politique a une incidence minimale sur le secteur agricole. Cette incidence marginale, cependant, est complètement éclipsée par l'effet beaucoup plus important de l'inflation alimentée par la guerre, par les changements climatiques et par la dépendance excessive de l'économie canadienne à l'égard des combustibles fossiles, que ce soit comme consommateur ou comme producteur. La montée en flèche des prix mondiaux à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ainsi

que le choc causé par la guerre des États-Unis et d'Israël contre l'Iran illustre les conséquences de cette dépendance excessive.

À mesure que les changements climatiques s'accroissent, les prix des aliments sont de plus en plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes, les sécheresses et les conditions de culture défavorables. Toutes ces mesures ont des répercussions inflationnistes sur les Canadiens. Par exemple, le Centre for Future Work a constaté que, de 2022 à 2024, les coûts directs et indirects cumulatifs de l'inflation causée par les combustibles fossiles s'élevaient à environ 12 000 \$ par ménage.

Malgré tous ces faits, dans ses efforts pour démanteler la politique climatique du pays, l'industrie pétrolière et gazière et ses partisans font la promotion de l'idée que la tarification du carbone pour l'industrie entraînera une hausse de 20 \$ par baril en 2030. L'Institut climatique du Canada a calculé le coût réel de conformité pour les installations d'exploitation des sables bitumineux en utilisant les données publiées par l'Alberta, et il constate que le coût moyen, pour toutes les installations, se rapproche plutôt de 50 ¢ le baril en 2030.

Si les prix du carburant restent aux niveaux actuels, les sociétés pétrolières et gazières canadiennes devraient engranger des profits de 90 milliards de dollars grâce à la guerre en Iran. J'ai sincèrement du mal à trouver les mots pour répondre à la suggestion selon laquelle ils n'ont pas les moyens de payer un coût supplémentaire d'un Timbit par baril.

• (1550)

[Français]

Près d'un an après l'élection du nouveau gouvernement, le Réseau action climat Canada et ses membres commencent à s'impatienter pour ce qui est de voir l'administration Carney montrer ses cartes et instaurer cette politique. Il est grand temps que le gouvernement démontre sa résolution aux nombreux électeurs et électrices qui ont accordé un vote de confiance en se basant sur la crédibilité climatique du premier ministre et qui se demandent ce qui est advenu de cet engagement.

À ce stade, le Réseau et ses membres sont prêts à ce que notre système de tarification du carbone pour l'industrie soit enfin mis à jour. Nous vous attendons.

Merci beaucoup.

Ça me fera plaisir de répondre à vos questions.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Keating, en ligne, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

**Jim Keating (chef de la direction, Société pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador):** Je vous remercie de votre aimable invitation.

En tant que PDG d'une société d'État, j'occupe une position privilégiée entre, d'un côté, les investisseurs — qui exercent une activité commerciale dans ce secteur — et, de l'autre côté, les gens et le gouvernement que je représente. Je cherche la meilleure rentabilité économique, et j'espère trouver un équilibre dans l'intérêt du secteur et de ses membres.

Ce qui m'amène ici, c'est qu'il est très frappant que, dans le paysage concurrentiel mondial...

[Français]

**Patrick Bonin:** Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Keating.

Madame la présidente, il y a un problème lié à l'interprétation. J'entends deux voix en même temps sur le canal d'interprétation en français.

[Traduction]

**La présidente:** Nous allons faire une courte pause, monsieur Keating.

Vous pouvez maintenant reprendre.

• (1555)

**Jim Keating:** Ce qui est frappant, c'est que dans ce paysage concurrentiel mondial pour l'investissement dans l'exploration extracôtière, le Canada, et plus particulièrement Terre-Neuve-et-Labrador — et bientôt, je l'espère, la Nouvelle-Écosse, à la suite de l'octroi de permis —, est presque seul à appliquer la tarification du carbone à une ressource que nous exportons collectivement et massivement et dont nous dépendons pour notre sécurité économique.

Si l'on examine les pays comparables, on ne trouve qu'un petit groupe de pays de l'OCDE — la Norvège, le Royaume-Uni et l'Australie — dans une situation semblable, mais la comparaison ne tient pas la route. Le Royaume-Uni a effectivement cessé toute exploration. Il ne s'agit plus d'un concurrent important. Ensuite, un système australien mis en place récemment, en 2023, est largement orienté vers le GNL et le gaz naturel. Pendant ce temps, les pays qui sont les plus actifs et qui réussissent le mieux à attirer l'exploration pétrolière extracôtière — les États-Unis, la Guyane, le Suriname, le Brésil, la Namibie, la Malaisie, l'Inde et l'Indonésie — n'imposent aucune tarification du carbone.

La question qui se pose est la suivante: comment rester concurrentiels dans cet environnement?

Pour répondre à cette question, il vaut la peine d'examiner la Norvège d'un peu plus près. Si l'on souhaite comprendre ce qu'est une politique énergétique efficace, la Norvège est l'un des rares pays qui méritent d'être étudiés sérieusement. Son modèle n'est pas parfait, loin de là, mais il est durable et maximise la valeur à long terme des ressources naturelles tout en bénéficiant d'un solide soutien environnemental et sociétal. C'est un modèle dont le Canada devrait s'inspirer, plutôt que de l'ignorer.

Le système de tarification du carbone de la Norvège est particulièrement pertinent parce qu'il s'applique directement au pétrole et au gaz en amont, comme c'est le cas ici. La Norvège utilise deux mécanismes qui se chevauchent: une taxe sur le CO<sub>2</sub> en place depuis 1991 et la participation au système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne. Ces mesures s'appliquent directement au combustible extracôtière, au torchage, à l'utilisation de diesel, aux turbines à gaz et ainsi de suite, et sont facturées en fonction de la tonne de CO<sub>2</sub> émise. Le coût qui en résulte est parmi les plus élevés au monde, souvent de l'ordre de 80 à 150 dollars américains la tonne, mais voici le point crucial: ces coûts sont traités comme des dépenses d'exploitation et sont déductibles dans le contexte du système pétrolier de la Norvège. Avec un taux d'imposition marginal de 78 %, l'État assume effectivement une grande partie de la tarification du carbone.

Oui, la tarification du carbone est réelle et importante, mais la compensation fiscale l'est aussi. Par conséquent, les producteurs norvégiens font face à un coût du carbone clair et prévisible, en particulier dans le cadre de leurs activités, mais dans le contexte d'un système qui a été délibérément conçu pour préserver l'attrait des investissements.

À première vue, la Norvège semble agir de façon contradictoire: des prix élevés pour le carbone et une forte activité d'exploration. Pour comparer, la Norvège avait 50 puits d'exploration extracôtières l'an dernier, et le Canada n'en avait aucun, mais ce n'est pas un hasard. C'est à dessein. La Norvège applique deux politiques parallèles qui visent des objectifs différents. Elles visent à réduire les risques en amont liés à l'investissement, mais à discipliner en aval les opérations.

En amont, la Norvège réduit considérablement les risques liés à l'exploration grâce à un taux marginal d'imposition de 78 %, jumelé à des remboursements d'environ 78 % des coûts d'exploration, ainsi qu'avec la déduction immédiate des dépenses et des incitatifs à l'investissement. Si un puits est improductif, les entreprises récupèrent la majeure partie des coûts. En cas de succès, bien sûr, elles conservent un potentiel de gain significatif. Il est important de noter que les nouveaux acteurs, même ceux qui n'ont pas de revenu imposable en Norvège, reçoivent des remboursements du gouvernement au cours de l'exercice financier suivant. Cela réduit considérablement le coût de l'exploration ajusté en fonction du risque et maintient une forte activité de forage, même pour les petits acteurs.

En aval, dès le début de la production, le système se resserre. La tarification du carbone s'applique à toute production de pétrole, à partir de la première tonne. La taxe sur le CO<sub>2</sub> combinée à l'exposition au système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne crée de solides incitatifs à l'électrification, à l'efficacité et à la conception de technologies à faibles émissions. Autrement dit, la Norvège ne décourage pas l'exploration, elle l'oriente.

La tarification du carbone n'entrave pas les investissements. Elle encadre la façon dont les projets sont élaborés et exploités. Elle favorise une culture de l'investissement. Par conséquent, la Norvège continue d'attirer d'importants investissements dans l'exploration, non pas en dépit de son système de tarification du carbone, mais en parallèle, parce que les risques liés à l'exploration se trouvent considérablement réduits.

Le régime de tarification du carbone est prévisible et pleinement intégré à la gestion économique des projets, et le système fiscal dans son ensemble offre des rendements concurrentiels et ajustés au risque. À elle seule, la tarification élevée du carbone découragerait les investissements, mais la Norvège ne s'appuie pas uniquement sur la tarification du carbone. Elle déploie un système complet et équilibré.

En revanche, le Canada ne semble pas se préoccuper d'attirer des investissements. Notre approche est fragmentée. Nous nous concentrons fortement sur la réglementation et la tarification de la production existante, à l'amont de la chaîne de valeur, sans prêter suffisamment attention à l'aval.

• (1600)

Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Keating.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité.

Nous allons commencer par Mme Anstey, pour six minutes.

**Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC):** Merci, monsieur Keating, de l'excellent travail que vous faites pour Terre-Neuve-et-Labrador et de comparaître à nouveau devant le Comité pour cette importante discussion.

J'aimerais simplement approfondir certains des points que vous avez soulevés. Tout d'abord, nous venons de conclure une entente pour un projet extracôtier. Il s'agit d'une importante entente avec Equinor et BP pour le projet Bay du Nord. Il s'agirait de la toute première exploitation d'Equinor au large du Canada et de la première mise en production de BP.

Je veux situer cette question par rapport à ce que nous avons fait au cours des dernières années et à ce que nous faisons maintenant. Quelle est l'importance des nouveaux investisseurs internationaux pour le secteur extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador?

**Jim Keating:** Les nouveaux investisseurs sont primordiaux. Nous ne sommes pas comme l'Ouest canadien, où la grande majorité des bons sites sont déjà attribués et exploités. Seuls 7 ou 8 % de la superficie à octroyer en mer ont été attribués. Nous dépendons beaucoup de l'arrivée de nouvelles entreprises comme Equinor et BP pour assurer la pérennité et la prospérité de notre secteur.

**Carol Anstey:** Pour donner au Comité une image plus complète de la situation, pouvez-vous décrire où en étaient les investissements extracôtiers dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador au cours des dernières années, lors des dernières rondes d'investissements?

**Jim Keating:** Nous avons vécu deux situations aux antipodes. Entre 2013 et 2018, le niveau d'intérêt était assez important. Plus de 14 entreprises ont soumissionné plus de 20 permis d'exploration représentant plus de 4 milliards de dollars d'engagements en matière de travaux. Malheureusement, à cause de la COVID et d'une accumulation de mesures réglementaires et d'incertitudes qui s'en est suivie, au cours des trois dernières années, nous n'avons reçu aucune soumission pour la première fois en 50 ans d'histoire et il n'y a aucun puits d'exploration non plus pour la première fois en 50 ans.

**Carol Anstey:** Qu'est-ce que ce genre de situation signifie pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador, alors que l'environnement économique est extrêmement dépendant de ce secteur?

**Jim Keating:** Le pétrole et le gaz sont le moteur de toute l'économie. Ce secteur a représenté en moyenne de 23 à 26 % du PIB au cours des dernières années, et presque la même proportion des recettes gouvernementales de base. Ce secteur est plus important que les six prochains secteurs industriels réunis. Le sort de la province dépend du secteur du pétrole et du gaz.

Dans un élan d'enthousiasme, nous avons nourri de grands espoirs pour le nouveau projet appelé Bay du Nord, mais il existe encore d'autres possibilités. Il y a de nombreux autres projets équivalents à Bay du Nord qui n'attendent qu'à être découverts. C'est bien sûr mon rôle de veiller à ce que cela se concrétise.

**Carol Anstey:** Voilà une excellente transition vers ma prochaine question.

Lorsque vous êtes à la recherche d'investissements et que les investisseurs s'intéressent à notre secteur et au Canada, que pensent-ils de la tarification du carbone? Vous avez évoqué d'autres pays. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

**Jim Keating:** Nous sommes vraiment un cas à part. Pour commencer, il faut bien comprendre ce qui se passe. Ceux qui

connaissent la Norvège comprendront rapidement qu'il s'agit là d'une autre forme de rente économique. Contrairement à la Norvège, comme je l'ai dit, nous n'offrons pas de compensation équivalente pour équilibrer le risque, alors il faut intégrer le risque au modèle d'affaires. Les investisseurs ne comprennent pas les nuances et la complexité du système en place au Canada, de sorte qu'ils finissent par modéliser le scénario le plus pessimiste. On ne parle pas de 50 ¢, comme j'ai déjà entendu, mais plutôt de 2 \$ ou 2,50 \$. Pour un baril à 60 \$, lorsque le prix cible est de 45 \$, cela commence à devenir significatif.

• (1605)

**Carol Anstey:** Seriez-vous d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas seulement du prix, mais aussi de la complexité?

**Jim Keating:** Tout à fait. Cette complexité est très préoccupante. Au Canada, ce programme a fait l'objet de discussions pour la première fois en 2017, a été lancé en 2019, réexaminé en 2022 et modifié à nouveau en 2023. Aujourd'hui, en 2026, nous en reparlons et d'autres discussions sont prévues pour 2027 et 2028. C'est une cible et un sujet qui changent sans cesse. C'est plus qu'un irritant; c'est quelque chose qu'il faut gérer.

Lorsqu'il n'y a ni investissements ni activité, cela ne fait qu'ajouter un obstacle de plus sur notre chemin.

**Carol Anstey:** Pour aider ceux qui ne connaissent peut-être pas bien l'industrie extracôtière, pourriez-vous expliquer en quoi les complexités et les délais ont une incidence particulière sur l'exploitation des ressources dans cette industrie?

**Jim Keating:** Nos projets pétroliers extracôtiers ont une durée de vie presque aussi longue que ceux du secteur des sables bitumeux: des cycles de 25 à 30 ans sont courants. Les entreprises doivent en tenir compte dans leur modélisation et comprendre les compromis que cela implique. Avec le mécanisme de tarification du carbone, le prix par tonne augmente, mais le seuil — le plafond en dessous duquel cette taxe ne s'applique pas — diminue. Il y a donc une divergence. Malheureusement, au fil des ans, à mesure que les projets pétroliers vieillissent, l'intensité des émissions s'accroît. Cela ajoute un niveau de complexité dont il faut tenir compte.

**La présidente:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Grant, pour six minutes.

**Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence.

Je suis heureux de vous revoir, madame Brouillette. J'aimerais parler de la lettre conjointe que des membres du Réseau action climat ont adressée au premier ministre plus tôt cette année, en mars.

On y mentionne, au sujet de la tarification du carbone dans le secteur industriel, qu'« il est largement admis qu'il s'agit de la voie la plus efficace vers la décarbonation industrielle ». Pouvez-vous expliquer au Comité ce que vous entendez par « efficace »?

**Caroline Brouillette:** Un groupe d'organisations membres du Réseau action climat Canada, dont la Fondation David Suzuki, le Pembina Institute, la West Coast Environmental Law, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et l'International Institute for Sustainable Development ont récemment présenté une lettre au Comité pour lui faire part de ses recommandations.

Selon les modélisations, la tarification du carbone industriel pourrait être, à l'heure actuelle, notre outil stratégique le plus efficace pour réduire les émissions au Canada. C'est pourquoi nous attendons avec impatience que le gouvernement aille de l'avant avec cette mesure.

L'argument de l'efficacité s'inscrit également dans une perspective économique, dans la mesure où les réductions dont le coût marginal est le plus faible sont réalisées en premier. C'est ce que nous entendons par efficacité, c'est-à-dire que les investisseurs et les entreprises investiront d'abord dans les réductions d'émissions qui coûtent moins cher, puis augmenteront progressivement leurs investissements dans celles qui coûtent plus cher.

**Wade Grant:** Nous entendons souvent dire que la tarification des émissions du secteur industriel au Canada entraîne le déplacement de la production et des investissements vers des pays où il n'y a pas de tarification du carbone, ce qui ne permet donc pas de réduire les émissions mondiales.

Pouvez-vous expliquer au Comité pourquoi un système bien conçu et axé sur le rendement, comme le système de tarification fondé sur le rendement, répond à cette préoccupation?

**Caroline Brouillette:** Il faut tout d'abord rappeler qu'à l'échelle mondiale, on se tourne de plus en plus vers les technologies électriques et carboneutres. Si nous voulons que nos industries, nos travailleurs et nos marchés demeurent concurrentiels, nous devons veiller à ce que notre économie dispose des mesures incitatives nécessaires pour opérer ce virage, comme le fait le reste du monde.

Ensuite, d'importants marchés, comme l'Union européenne et la Chine, où le Canada cherche à diversifier ses activités, surtout à l'heure où il souhaite réduire sa dépendance à l'égard des exportations vers les États-Unis, ont mis en place des politiques qui tiennent compte des émissions — comme le futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne — ou qui comportent des mécanismes de tarification.

Près de 14 pays, en excluant le système initial de l'Union européenne, disposent de systèmes d'échange de droits d'émission comparables au système de tarification fondé sur le rendement du Canada. Si nous voulons être concurrentiels, il est très important que le gouvernement encourage nos industries à réduire leurs émissions.

• (1610)

**Wade Grant:** Comment la tarification du carbone pour le secteur industriel favorise-t-elle la certitude à l'égard des investissements dans les projets liés à l'énergie propre et à la décarbonisation au pays?

**Caroline Brouillette:** Une tarification du carbone industriel oblige les entreprises à internaliser le coût de leur pollution. C'est un mécanisme qui se fonde sur le principe du pollueur-payeur.

Pour l'heure, ces secteurs, surtout les plus polluants de l'économie canadienne, à savoir le secteur pétrolier et gazier, qui représente plus du tiers de nos émissions nationales, ne couvrent souvent pas entièrement le coût social du carbone qui est imposé aux Canadiens et au monde. En obligeant ces entreprises à intégrer ce coût dans leurs investissements, elles accorderont, à l'avenir, la priorité aux technologies moins polluantes. Si l'on considère la situation dans son ensemble, l'économie canadienne et des secteurs précis de l'économie connaîtront une croissance là où il y a moins d'émissions et où il est possible de trouver un équilibre entre les perspectives concurrentielles que nous évoquions tout à l'heure et la préservation

d'un environnement sain, ce qui est bénéfique tant pour la population que pour la planète.

**Wade Grant:** Pouvez-vous nous parler davantage des conséquences qu'une absence de tarification du carbone dans le secteur industriel aurait sur l'industrie et sur la position concurrentielle du Canada?

**Caroline Brouillette:** Je n'ai pas ces données avec moi, mais je serai heureuse de vous les transmettre par écrit.

**Wade Grant:** Je vais donc revenir au système de tarification fondé sur le rendement. En quoi la structure de ce système permet-elle de maintenir la production au pays tout en encourageant la réduction des émissions?

**La présidente:** Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

**Caroline Brouillette:** Ce système fait en sorte que nous investissons dans des secteurs de l'économie où les émissions diminuent progressivement, ce qui nous permet de demeurer concurrentiels sur un marché mondial qui s'oriente vers la carboneutralité.

**Wade Grant:** Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Grant.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

**Patrick Bonin:** Merci, madame la présidente.

Tantôt, on a parlé du projet de Bay du Nord.

Madame Brouillette, est-ce que vous trouvez normal que le gouvernement souhaite renforcer la tarification du carbone pour l'industrie tout en continuant, par exemple, à accorder son soutien au projet de Bay du Nord?

Il a parlé de verser 1 milliard de dollars à l'entreprise pétrolière. Il veut donc accorder 1 milliard de dollars en subventions au secteur pétrolier et gazier.

Pensez-vous que cela est cohérent?

**Caroline Brouillette:** Non.

**Patrick Bonin:** D'accord.

Si je comprends bien, vous proposez donc qu'il y ait une tarification sur le carbone, mais qu'on élimine les subventions aux énergies fossiles.

Est-ce bien cela?

**Caroline Brouillette:** Une demande très affirmée du Réseau action climat Canada et de ses membres, c'est de réduire et d'éliminer les subventions aux énergies fossiles.

La crise climatique est causée par la combustion de pétrole et de gaz. Il est bien d'investir dans les nouveaux secteurs et d'offrir des incitatifs aux secteurs pétrolier et gazier ou autres afin qu'ils réduisent progressivement leurs émissions. Toutefois, il faut aussi cesser de favoriser, par d'autres mesures incitatives, comme les subventions aux énergies fossiles, les investissements visant à augmenter la production de pétrole et de gaz.

La première étape consiste à freiner l'augmentation de la production, et ce genre de subvention fait malheureusement exactement le contraire.

**Patrick Bonin:** Aujourd'hui, dans le *Globe and Mail*, un article indiquait que l'Alberta et le gouvernement fédéral se sont entendus pour retirer le plafond des émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs pétrolier et gazier. On parle aussi d'une proposition d'expansion du projet Trans Mountain de 300 000 barils par jour, d'un nouveau pipeline qui pourrait acheminer un million de barils par jour. Pendant ce temps, le gouvernement dit vouloir renforcer la tarification sur le carbone et accorder des milliards de dollars aux entreprises pétrolières et gazières pour la séquestration du carbone.

Selon vous, est-ce que cette entente conclue entre le gouvernement et l'Alberta est une approche responsable par rapport à la crise climatique?

**Caroline Brouillette:** Personnellement, je suis très inquiète de constater que, tout d'abord, l'échéancier du 1<sup>er</sup> avril a été dépassé. Pour ce qui est de l'Alberta, nous avons constaté qu'elle n'a pas pris des engagements concernant certains éléments clés des politiques climatiques qui avaient été présentés dans ce fameux mémorandum.

Je suis d'autant plus inquiète d'entendre parler d'éventuels investissements publics dans de nouveaux pipelines, surtout lorsqu'on se rappelle le désastre financier que représentent, pour les contribuables, les 50 milliards de dollars investis dans le pipeline Trans Mountain. Est-ce qu'on va vraiment continuer à jouer dans ce film en 2026? Je pense que c'est très inquiétant.

• (1615)

**Patrick Bonin:** Vous avez mentionné que les profits actuels des entreprises pétrolières s'élèveraient actuellement à environ 90 milliards de dollars.

Quelle part de ces profits est attribuable, par exemple, à la guerre en Iran, comparativement à ce qu'on voit normalement?

**Caroline Brouillette:** Si les prix actuels des combustibles s'étaient maintenus avant la guerre, on s'attendait à ce que les profits atteignent environ 30 milliards de dollars. Or, ceux-ci ont triplé pour atteindre près de 90 milliards de dollars en raison de la guerre dévastatrice en Iran.

Plusieurs membres du Réseau action climat Canada soulignent l'importance pour le gouvernement de taxer ce surplus de profits et de les réinvestir dans des mesures visant à aider les Canadiennes et les Canadiens qui doivent faire face à la hausse des prix de l'énergie.

Cette hausse a des conséquences directes sur leur portefeuille, que ce soit le prix de l'essence ou celui du chauffage. Il est très important de réfléchir à la façon de s'attaquer à cette iniquité et de bien décrire la réalité actuelle. On parle de mettre sur pause la taxe sur les carburants, mais on n'aborde pas la question de ceux qui bénéficient de cette situation.

**Patrick Bonin:** De ce que je comprends, vous dites que l'entreprise a les moyens de payer, entre autres choses, une tarification du carbone pour l'industrie.

**Caroline Brouillette:** Quand je constate que les profits vont atteindre 90 milliards de dollars et que la tarification du carbone pour l'industrie jusqu'à 2030 coûterait le prix d'un beigne Timbit par baril de pétrole, j'ai du mal à croire l'argument voulant que l'industrie n'ait pas les moyens.

**Patrick Bonin:** D'accord.

Vous avez parlé d'une lettre que vous aviez fait parvenir au Comité.

Quelles sont vos principales recommandations pour réellement renforcer la tarification du carbone pour l'industrie?

**Caroline Brouillette:** Un élément a été soulevé plus tôt quant à l'importance de maintenir une certitude concernant les politiques. On a aussi parlé, notamment, de l'importance que ça a eu en Norvège pour encourager les investissements.

Voici nos recommandations.

Il faut s'assurer que le prix minimum est fort et qu'il augmente progressivement.

Il faut aussi déterminer une trajectoire crédible après 2030. En ce moment, nous savons que, en 2030, ça devrait être 170 \$ par tonne. Qu'est-ce qui va se passer d'ici 2050? C'est important d'avoir une certitude à cet égard.

[Traduction]

Nous devons également rétablir des conditions équitables entre les différentes provinces. Le filet de sécurité fédéral doit s'appliquer dans les provinces, car en ce moment, ce n'est pas le cas.

Nous devons veiller à ce que le signal de prix effectif ne soit pas compromis par des failles permettant l'utilisation de compensations au chapitre de la comptabilisation de la réduction des émissions.

Enfin, il est essentiel d'améliorer la transparence et la durabilité du signal de prix du carbone.

**La présidente:** Merci.

Nous revenons à Mme Anstey pour cinq minutes.

**Carol Anstey:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Keating, j'aimerais revenir à la conversation que nous venons d'avoir.

On entend souvent parler des profits réalisés par les sociétés pétrolières et gazières, mais on parle rarement des redevances versées aux provinces.

Pourriez-vous expliquer au Comité quelle est l'incidence, à Terre-Neuve-et-Labrador, des redevances que le secteur extracôtier verse à la province?

**Jim Keating:** Bien sûr.

Le régime fiscal applicable à l'industrie extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador est relativement uniforme dans l'ensemble des projets. Il s'agit d'un régime de redevances progressif, ce qui signifie que les montants augmentent au fil du temps, à mesure que la rentabilité s'accroît. En tout temps, entre 20 et 45 % de chaque dollar de profit est transféré à la province.

Ainsi, en 2025, les redevances brutes provenant d'autres formes de rente économique ont pu s'élever à environ 2 milliards de dollars. Pour une province d'un demi-million d'habitants, c'est très important. Comme je l'ai mentionné, ces redevances représentent près de 25 % des recettes totales du gouvernement.

• (1620)

**Carol Anstey:** Merci beaucoup.

Cette tarification du carbone a été instaurée en 2019. Pouvez-vous nous dire si des projets ont été retardés ou ralentis à cause de ce système?

**Jim Keating:** Je ne peux pas vous donner d'exemples précis à ce sujet.

Je crois toutefois que la politique de plafonnement des émissions mérite sans doute d'être examinée de plus près, notamment en ce qui a trait aux investissements à l'étape des activités d'exploration. Comme je l'ai déjà dit devant ce comité, les investisseurs ne voyaient aucune possibilité pour de nouveaux projets tant que la politique de plafonnement des émissions, comme il en a été question, serait en place.

**Carol Anstey:** Au fait, puisque vous en parlez, avez-vous des préoccupations au sujet du protocole d'entente de l'Alberta, compte tenu de ce que vous venez de dire?

**Jim Keating:** Oui. Le fait que ce ne soit pas réglé...

En fait, je devrais revenir un peu en arrière.

J'étais très heureux de voir qu'une grande entente, pour ainsi dire, avait été conclue. À mon avis, nous en avons conclu une en 2019 lorsque nous avons adopté un système analogue au régime de tarification du carbone ici pour l'industrie extracôtière. Je me suis adressé à 500 ou 600 personnes à Londres et à Houston et j'ai déclaré que, compte tenu de ce protocole d'entente, et en raison de ce qui avait été communiqué et de ce que j'en avais compris, nos préoccupations concernant le plafonnement des émissions étaient en grande partie apaisées. Aujourd'hui, je suis un peu inquiet de constater que la question n'a pas encore été réglée officiellement et qu'elle demeure en suspens.

Pour l'industrie extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, je dirais que le plafond d'émissions nuit beaucoup plus aux investissements que, par exemple, le mécanisme de tarification du carbone.

**Carol Anstey:** Merci.

Plus tôt, il a été question des fuites de carbone.

Étant donné que vous êtes très au fait du climat d'investissement, en particulier dans le domaine de l'exploitation extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador, j'aimerais connaître votre avis sur les fuites de carbone et sur le risque que les investissements soient réalisés dans d'autres pays où les politiques ne sont pas aussi strictes.

**Jim Keating:** Tout d'abord, notre régime nous protège de façon efficace à la fois contre les fuites au sens propre, et, concrètement, entre les territoires, en particulier dans la catégorie des émissions en amont.

Nous examinons chaque projet séparément lorsque nous définissons nos seuils de références. Nous tenons compte, je le répète, des particularités de ces projets d'une manière qui permet aux exploitants de gérer et de réduire efficacement leurs émissions de carbone. Ensuite, notre système permet de bien gérer les fuites d'un point de vue financier ou géographique. Dans les faits, même en ce qui concerne les fuites ou les émissions fugitives, ce n'est pas quelque chose qu'une plateforme extracôtière prévoit. Ce n'est pas quelque chose que nous constatons ou qui existe. On assure une surveillance 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Que l'on parle des fuites d'un point de vue concret ou financier, je pense que notre système est solide.

**Carol Anstey:** Je parle plutôt du fait que la production de pétrole se déplace ailleurs.

**Jim Keating:** Selon moi, l'investissement est évident... Comme je l'ai dit au début, en ce moment, la Guyane a attiré, au cours des cinq dernières années, des investissements d'une valeur de 60 milliards de dollars de la part de sociétés pétrolières et gazières internationales. Pendant cette période, comme je l'ai dit, nous n'avons

reçu aucune soumission. La Guyane n'a eu aucune production active entre 2013 et 2015, époque où nous atteignons nos meilleurs résultats dans le cadre de nos cycles d'octroi de licences.

C'est un revirement complet...

**La présidente:** Merci, monsieur Keating. Le temps est écoulé pour cette question.

Nous allons maintenant passer à M. Greaves, qui est en ligne, pour cinq minutes.

**Will Greaves (Victoria, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues.

Je remercie les témoins de se joindre à nous aujourd'hui. Ma première question s'adresse à Mme Brouillette.

Merci beaucoup de votre témoignage. J'ai beaucoup aimé que vous souligniez le fait que la tarification du carbone dans le secteur industriel au Canada est souvent mal comprise et parfois, peut-être, délibérément présentée de manière inexacte. Je me demande si nous pourrions approfondir un aspect du fonctionnement de la tarification fondée sur le rendement qui consiste à verser des fonds aux provinces d'origine afin de financer les efforts de décarbonisation et des initiatives écologiques.

Pourriez-vous nous parler de l'importance de cette source de financement qui permet aux municipalités et aux provinces de réaliser des investissements nécessaires dans des infrastructures vertes et durables?

• (1625)

**Caroline Brouillette:** Je dirais d'abord qu'il s'agit d'une politique fédérale, ce qui signifie qu'il existe un filet de sécurité fédéral. Les provinces décident soit d'adopter leur propre système tout en se conformant à ce filet de sécurité fédéral, soit de le mettre en œuvre en fonction de leurs propres politiques et circonstances.

Ce que j'aimerais mentionner ici, c'est que ce filet de sécurité repose entièrement sur le pouvoir discrétionnaire du ministre, et qu'il n'est pas clair dans quelles circonstances, s'il y a lieu, il s'applique. Si nous voulons nous assurer que ces recettes servent à financer des projets verts et à réduire les coûts de l'énergie pour les consommateurs — compte tenu de la situation actuelle —, il est essentiel que ce filet de sécurité soit mis en œuvre de manière plus rigoureuse et systématique.

**Will Greaves:** Je vous remercie.

Serait-il juste de dire que ce filet de sécurité, lorsqu'il s'applique, représente une importante source de financement pour les provinces et les territoires; qu'il s'agit d'une source de revenus précieuse et essentielle pour les collectivités?

**Caroline Brouillette:** Oui. Si seulement j'avais les chiffres pour pouvoir vous en dire plus à ce sujet... Encore une fois, je serai heureuse de vous les transmettre par écrit.

**Will Greaves:** D'accord. Je vous remercie.

J'aimerais maintenant aborder cette question dans le contexte mondial... vous y avez d'ailleurs fait allusion dans votre exposé, madame Brouillette. Quelles seraient les conséquences pour le Canada s'il ne participait pas à la transition mondiale vers une énergie plus propre et une réduction des émissions?

Pensez-vous que le gouvernement fédéral pourrait recourir à un autre levier politique pour atteindre des réductions d'émissions d'une ampleur comparable à celle obtenue grâce à la tarification fondée sur le rendement?

**Caroline Brouillette:** Je pense que le principal outil stratégique dont il a été question est le plafonnement des émissions. Le gouvernement a décidé de miser sur le système de tarification fondé sur le rendement, qu'il considère comme l'outil le plus efficace pour réduire les émissions.

Cela dit, puisque nous ne mettrons malheureusement pas en place le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier, il faut renforcer considérablement le système actuel de tarification industrielle afin de parvenir à des réductions comparables à celles obtenues grâce aux systèmes existants — peu efficaces — et au plafonnement. Il convient aussi de veiller à ce que la tarification du carbone industriel ne soit pas le seul outil stratégique que nous déployons. La réglementation sur le méthane est extrêmement importante, surtout pour le secteur pétrolier et gazier. La conclusion d'accords d'équivalence solides avec les provinces qui veulent avoir leur propre réglementation sera également très importante.

**Will Greaves:** Je vous remercie d'avoir souligné que le gouvernement dispose de plusieurs outils et politiques pour réduire les émissions au Canada. Je vais reformuler ma question. Pensez-vous que le fait de renoncer à un système national de tarification du carbone industriel constituerait un risque stratégique pour le Canada et serait susceptible de nuire à l'atteinte de nos objectifs économiques et de nos objectifs environnementaux?

**Caroline Brouillette:** Oui.

**Will Greaves:** Quels seraient les risques pour le Canada ou les investissements canadiens si cette politique n'était pas maintenue?

**Caroline Brouillette:** Ce serait extrêmement risqué. Cela nous enfoncerait davantage dans une économie nord-américaine fondée sur les combustibles fossiles, ce qui semble correspondre à la volonté du président Trump compte tenu de la situation géopolitique actuelle.

Comme je l'ai dit plus tôt, d'autres pays et territoires dans le monde s'empressent d'adopter des technologies électriques. La guerre contre l'Iran a renforcé cette tendance. La France, la Chine, la Corée ou l'Inde sont tous des marchés qui représentent une part très importante de la population mondiale. Nous ne voulons pas nous réveiller dans quelques années et nous rendre compte que nous avons investi dans des secteurs qui ne sont pas concurrentiels dans une économie carboneutre.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Greaves.

[Français]

Je passe maintenant la parole à M. Bonin pour deux minutes et demie.

**Patrick Bonin:** Merci, monsieur le président.

Madame Brouillette, on a vu plusieurs reculs de la part du gouvernement, soit une vingtaine facilement depuis un an, en matière de lutte contre les changements climatiques.

Considérez-vous que le Canada est sur la bonne voie actuellement pour respecter ses engagements sur le plan climatique?

**Caroline Brouillette:** Les données sont claires. Le rapport d'inventaire national publié la semaine dernière par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques démontre

que, en ce moment, les progrès se sont arrêtés. Ces données ont été recueillies en 2024, avant tous ces reculs que vous mentionnez. En raison de ces reculs, il est malheureusement clair que nous ne respecterons pas notre cible de 2030.

La question est maintenant de savoir si nous devons accélérer les choses afin d'atteindre nos objectifs de 2035 et si nous devons nous mettre sur la bonne voie pour atteindre la carboneutralité en 2050.

• (1630)

**Patrick Bonin:** Un affaiblissement de la tarification carbone pour l'industrie mettrait-il davantage en péril l'atteinte de ces cibles?

**Caroline Brouillette:** Absolument.

Toutefois, le gouvernement dit qu'il s'agit de l'outil principal qui sera déployé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada. On doit donc s'assurer que ce sera fait et mis à jour de façon robuste et crédible d'ici 2030, 2035 et 2050.

N'est-ce pas?

**Patrick Bonin:** En Alberta, on a vu cet automne que les prix des crédits de carbone du système de tarification ont chuté. Ils ont même baissé jusqu'à 25 \$ la tonne. Or, le gouvernement fédéral n'a rien fait. Il n'est pas intervenu pour s'assurer qu'il y a une équivalence suffisamment forte en Alberta.

Selon vous, est-ce acceptable?

Voudriez-vous que le gouvernement ait une vraie politique de tarification du carbone pour forcer les provinces récalcitrantes à mettre un prix minimum assez élevé sur le carbone?

**Caroline Brouillette:** C'est une question importante, surtout sur le plan du partage des compétences fédérales et provinciales.

En ce moment, comme je le disais tout à l'heure, le fédéral échoue à assurer que les provinces mettent en place un prix efficace sur le carbone pour l'industrie.

De plus, on doit s'assurer que le système fédéral s'inscrit dans une réglementation. D'ailleurs, c'est ce que suggèrent certains membres de notre réseau, comme Ecojustice et West Coast Environmental Law.

Les provinces doivent croire que le gouvernement va mettre en place un filet de sécurité fédéral si elles ne répondent pas aux critères. Comme vous l'avez décrit dans le cas de l'Alberta, il n'y a eu absolument aucune intervention. Dans ces circonstances, la politique fédérale est inefficace.

[Traduction]

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Ross. Il a cinq minutes.

**Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC):** Je vous remercie, madame la présidente.

Je vous remercie, monsieur Keating, de comparaître devant le Comité.

Nous sommes dans une position différente. Nous sommes à la croisée des chemins. Il y a un certain temps que je n'ai pas abordé ce sujet du point de vue du commerce mondial, de l'économie et de la géopolitique. Le Canada a l'ambition de devenir une superpuissance énergétique, mais sans vraiment préciser comment il va s'y prendre. En ce moment, nous nous réjouissons du fait qu'une plus grande quantité de pétrole sera envoyée aux États-Unis dans un pipeline. Nous leur vendons déjà la majorité de notre pétrole.

Energy Newfoundland and Labrador a déclaré que le plafond proposé pour les émissions du secteur pétrolier et gazier aurait un effet paralysant sur les décisions en matière d'investissement. Pourriez-vous nous en dire plus sur la façon dont la tarification du carbone dans le secteur industriel et des mesures comme les plafonds d'émissions influent sur les perspectives d'investissement économique et la viabilité à long terme de la production d'énergie extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador? À titre de contexte, j'ai eu le même problème à Kitimat, en Colombie-Britannique, avec un projet de gaz naturel liquéfié de 40 milliards de dollars qui relève essentiellement du même cadre et qui est soumis aux mêmes conditions.

**Jim Keating:** Oui, certainement.

Encore une fois, je vais distinguer les deux mesures, même si elles ont en commun d'être axées sur le climat. Le plafonnement des émissions est effectivement un frein aux investissements. Je l'ai dit lors d'une conférence ici l'année dernière. C'est simplement parce que selon ce qui a été présenté, lorsqu'on modélise le système, il n'y a tout simplement pas de place pour d'autres projets que le projet Bay du Nord, qui vient d'être lancé par le gouvernement provincial et les sociétés énergétiques il y a quelques mois. C'est voué à l'échec pour l'industrie. Nous ne faisons que gérer le déclin des gisements existants. Cela ne nous permettra en aucun cas de faire face aux réalités du monde actuel axé sur la sécurité énergétique. Cela montrerait certainement que le Canada n'est pas du tout propice aux investissements.

La tarification du carbone est une mesure qui peut être utile, qui peut motiver les investisseurs et qui peut les inciter à être plus efficaces et à améliorer leur rendement et leur comportement. Si je cite l'exemple norvégien, c'est qu'à l'heure actuelle, en amont, probablement 98 % de la production mondiale n'est pas assujettie à une taxe directe sur le carbone comme c'est le cas en Norvège. Cela inclut nos modestes activités extracôtières, ainsi que ce que font le Royaume-Uni et l'Australie. C'est un énorme écart concurrentiel. Ce qui me préoccupe, cependant, c'est que si l'on met en place une politique comme celle-ci, qui vise à encourager un certain comportement chez les investisseurs et avec laquelle je suis fondamentalement d'accord, il faudrait également examiner la situation en amont et stimuler les investissements dans les industries essentielles dont le monde a désespérément besoin. Dans le cas contraire, si nous échouons à cet égard, les investissements et leurs émissions iront tout simplement ailleurs.

• (1635)

**Ellis Ross:** Je vous remercie. Je suis d'accord. En fait, ce qui se passe en ce moment dans le cas de LNG Canada, en Colombie-Britannique, c'est que le principal promoteur, Shell, cherche un acheteur pour les trois quarts de sa participation dans LNG Canada, qui représente un investissement de 40 milliards de dollars, le plus important investissement privé de l'histoire du Canada. Mitsubishi cherche aussi des acheteurs pour sa participation de 15 %. Les deux entreprises affirment que c'est pour rééquilibrer leur profil de

risque, ce qui signifie que le Canada représente un risque trop élevé.

De nombreux autres pays n'ont pas mis en place de telles lois et de tels règlements, et ils s'en sortiront bien mieux. Prenez l'exemple de la Russie. Ce pays vend plus de pétrole et plus de gaz, tout comme le Venezuela. Il me semble que nous nous mettons nous-mêmes hors-jeu avec ces nouvelles politiques géopolitiques et géo-énergétiques qui font monter les prix. En fait, la deuxième phase de LNG Canada est toujours en suspens. Nous ne savons pas si c'est le Canada ou si c'est la Colombie-Britannique qui retarde la deuxième phase en raison des émissions, ou même en raison de la tarification du carbone, d'ailleurs.

Dans ce contexte, je présume que vous avez mis en place un processus d'approbation, peut-être un processus privilégié. Le Bureau de gestion des grands projets joue-t-il un rôle dans les projets en cours au Labrador et à Terre-Neuve?

**Jim Keating:** À l'heure actuelle, non, le Bureau de gestion des grands projets ne participe pas au projet Bay du Nord. Est-ce que ce sera le cas à l'avenir? Je ne sais pas. C'est une décision qui revient aux promoteurs.

Ce qui est clair au sujet de ce projet, c'est qu'il générera de 6 à 10 kilogrammes d'émissions par baril — c'est parmi les plus faibles au monde, y compris en Norvège. Comment peut-on refuser ces barils et bien d'autres provenant du Canada? Bien entendu, le gaz naturel de la côte Ouest est un carburant de transition. Pourquoi tenterait-on d'entraver, de bloquer, de ralentir et de compromettre ces grands projets lorsque 20 ou 25 % du pétrole et du gaz sont actuellement bloqués dans le détroit d'Ormuz, par exemple? Cela n'a aucun sens.

**La présidente:** Je vous remercie, monsieur Keating.

Je vous remercie, monsieur Ross.

Nous entamons la dernière série de questions.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.):** Merci.

[Traduction]

Monsieur Keating, très rapidement, avez-vous dit que le plafonnement des émissions était plus néfaste que la tarification du carbone dans le secteur industriel?

**Jim Keating:** Oui, et de plusieurs ordres de grandeur.

**Eric St-Pierre:** D'accord. Je vous remercie.

[Français]

Madame Brouillette, je vous remercie d'être des nôtres. Je salue aussi votre implication. Je pense que c'est la deuxième fois que nous vous voyons à ce comité. Je vous remercie du travail que vous faites pour les Canadiens et pour tous vos membres.

Je pense que le Réseau action climat Canada a environ 200 organisations membres, selon ce que vous avez mentionné. Vous représentez aussi beaucoup de Canadiens.

Qu'est-ce que vous entendez dire de la part non seulement de vos membres sur le terrain, mais aussi de la part des Canadiens, sur la tarification du carbone?

**Caroline Brouillette:** Merci.

Permettez-moi d'abord de préciser que le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier n'a jamais été mis en place. C'est important de le dire.

Nos membres nous disent qu'il y a beaucoup d'impatience quant à la révision du système de tarification du carbone pour l'industrie du Canada. On a vu que c'était vraiment un problème central dans la plateforme du gouvernement, pendant les élections.

Ça fait maintenant près d'un an qu'il n'y a pas eu de progrès. Les très puissants et riches lobbys du secteur pétrolier et gazier font valoir l'argument selon lequel n'importe quel coût imposé à leur secteur est de trop, même quand les prix du pétrole et du gaz sont élevés.

À l'heure actuelle, on a besoin de voir le gouvernement faire preuve de fermeté et procéder à la mise à jour de ce système, sans quoi nous allons dérailler par rapport à notre trajectoire climatique.

• (1640)

**Eric St-Pierre:** Merci.

Mon collègue a fait allusion à une lettre qui a été envoyée.

Y a-t-il des rapports du Réseau action climat ou de certains de vos 200 membres qui pourraient être envoyés au Comité pour notre étude?

Pouvez-vous nous envoyer des rapports sur la tarification du carbone pour l'industrie?

**Caroline Brouillette:** En fait, je vais m'assurer que l'on vous envoie de nouveau cette lettre. Nous l'avons aussi soumise en tant que document de fond pour le Comité.

Comme je le disais plus tôt, dans cette lettre, nous présentons nos cinq recommandations visant à assurer une révision efficace du prix sur le carbone pour l'industrie. Cela permet aussi une certitude à long terme, qui est absolument essentielle pour nous mettre sur la bonne voie, soit celle de la carboneutralité.

**Eric St-Pierre:** Le Réseau action climat Canada est aussi très présent à l'international.

Pouvez-vous nous dire combien d'autres pays ont mis en place des systèmes de tarification du carbone pour l'industrie?

**Caroline Brouillette:** Il y a environ 14 pays, en plus de l'Union européenne au complet. Ils ont mis en place des systèmes d'échange qui sont comparables à la tarification du carbone pour l'industrie.

Beaucoup plus de pays ont mis une tarification pour l'industrie d'une façon différente, notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Monténégro, l'Australie et le Kazakhstan.

C'est important de mentionner que ces pays, sur le plan économique, vont très bien. En fait, la plupart des pays dans lesquels on voit la plus grande croissance économique ont des systèmes d'échange et de plafonnement, notamment l'Indonésie, la Chine, le Mexique, et j'en passe.

**Eric St-Pierre:** Souvent, quand on écoute les conservateurs, on a l'impression que ces économies vont s'effondrer.

Pensez-vous que ces économies prospèrent en raison de la tarification sur le carbone pour l'industrie?

**Caroline Brouillette:** De façon générale, il y a des tonnes de preuves empiriques qui démontrent que les politiques, y compris les

prix sur le carbone, ont des répercussions négligeables sur l'économie.

Non seulement elles ne freinent pas la croissance, mais elles l'encouragent. On voit ça notamment en Europe. En 2023, une grande étude a été publiée dans un prestigieux journal américain du secteur de la macroéconomie. On y disait ceci:

[Traduction]

Nous ne trouvons aucune preuve d'une incidence négative sur l'emploi ou sur la croissance du PIB, mais plutôt une incidence positive nulle ou modeste.

[Français]

**Eric St-Pierre:** Presque chaque jour, à la Chambre, on entend des conservateurs dire que la tarification du carbone pour l'industrie va faire augmenter le coût de la nourriture.

En 30 secondes, pourriez-vous parler de l'effet de la tarification du carbone sur le prix de la nourriture et de tous les biens essentiels?

**Caroline Brouillette:** Comme je l'ai dit dans mon discours, une très petite partie du coût industriel se répercute sur les consommateurs. L'Institut climatique du Canada a modélisé l'effet sur les foyers canadiens. Il a conclu que, selon la trajectoire actuelle, qui mène à un prix de 170 \$ la tonne en 2030, l'effet sur la consommation serait équivalent à une réduction de 0,1 % en 2030. Évidemment, c'est une moyenne.

[Traduction]

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup.

Je tiens à remercier les témoins du temps qu'ils nous ont accordé aujourd'hui.

[Français]

Merci, madame Brouillette.

[Traduction]

Merci beaucoup, monsieur Keating.

Vous pouvez maintenant partir.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1640)

(Pause)

• (1645)

**La présidente:** Nous reprenons notre étude sur la tarification du carbone dans le secteur industriel.

Bienvenue aux témoins. Nous vous sommes très reconnaissants d'être ici aujourd'hui.

Pendant cette deuxième heure de la réunion, nous accueillons Jennifer Winter, professeure à l'Université de Calgary, qui comparait en ligne. Nous accueillons également Adam Auer, président et chef de la direction de l'Association canadienne du ciment, qui comparait en personne. Enfin, nous avons Thomas Green, gestionnaire principal, Solutions climatiques, de la Fondation David Suzuki, qui comparait en ligne.

Bienvenue. Vous disposez chacun de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions des membres du Comité.

Nous entendrons d'abord Mme Winter. Elle a cinq minutes.

Vous avez la parole.

• (1650)

**Jennifer Winter (professeure, University of Calgary, à titre personnel):** Je vous remercie. Bonjour tout le monde.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité au sujet de cette question très importante. C'est un privilège de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis professeure au département d'économie et à l'École de politique publique de l'Université de Calgary. Mes commentaires se fondent sur mon expertise à titre de chercheuse sur les questions relatives à la tarification du carbone et à l'élaboration des politiques climatiques.

Le Canada doit relever le défi de réduire ses émissions tout en préservant la qualité de vie et la croissance économique dont nous profitons. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets constituent un problème complexe, et pour s'y attaquer, il faut évaluer soigneusement les options stratégiques. Nous faisons également face à une incertitude sans précédent à l'échelle mondiale et à de nombreux chocs économiques, qui imposent de nouvelles contraintes aux mesures stratégiques envisageables. Les commentaires que je formule aujourd'hui reflètent à la fois ma volonté de réduire les émissions et mon souhait de voir une élaboration prudente de la politique climatique qui maximise les avantages et minimise les coûts pour les Canadiens.

J'aimerais soulever deux points aujourd'hui.

Tout d'abord, les systèmes actuels de tarification des émissions du secteur industriel au Canada, c'est-à-dire le système de tarification fondé sur le rendement mis en place par le gouvernement fédéral et les systèmes mis en place par les gouvernements provinciaux et territoriaux, sont conçus pour encourager la réduction des émissions et protéger la compétitivité. Les systèmes atteignent ces deux objectifs en tarifant les émissions, ce qui est mauvais pour l'économie, et en subventionnant la production, ce qui est bon pour l'économie. Les subventions à la production réduisent le coût de la conformité pour les entreprises soumises à la réglementation et maintiennent la compétitivité nationale et internationale. Tous ces systèmes sont conçus pour devenir plus rigoureux au fil du temps, à mesure que la nécessité de protéger la compétitivité diminue grâce à l'intensification des efforts à l'échelle mondiale pour réduire les émissions.

La protection de la compétitivité présente un autre avantage, car elle atténue également les effets des coûts sur les ménages et les entreprises. Mes recherches, ainsi que celles de mes collègues Trevor Tombe et Kent Fellows, entre autres, montrent que l'effet global de la tarification des émissions sur l'économie est faible. Par exemple, à 80 \$ la tonne, l'augmentation moyenne du prix des aliments attribuable au STFR du gouvernement fédéral est de 0,5 %. Il est important de souligner que la protection de la compétitivité se traduit par des émissions plus élevées au Canada comparativement à une politique de rechange qui n'offre pas cette protection, telle qu'une taxe sur le carbone intégrale.

Deuxièmement, ces systèmes peuvent et doivent être améliorés en réponse aux changements nationaux et internationaux. La fédération décentralisée du Canada et le partage des compétences fédérales et provinciales en matière d'environnement offrent une certaine souplesse dans l'élaboration des politiques pour les provinces et les territoires. Même si cette souplesse permet l'expérimentation

et l'adaptation des politiques au contexte économique propre à chaque administration, elle a également des conséquences négatives. En effet, les 10 systèmes différents se distinguent notamment en ce qui concerne la part des émissions visées par la tarification, les seuils à partir desquels les installations sont assujetties à la tarification, les normes en matière de rendement pour les installations sous réglementation et le calendrier de renforcement des exigences, pour ne citer que quelques différences importantes.

L'une des conséquences importantes de cette souplesse est la variation du prix des crédits d'émissions d'un bout à l'autre du Canada, un enjeu qui dépasse la simple question de l'équité. En effet, lorsqu'un secteur ou une installation reçoit un traitement différent, cela entraîne une réaffectation du capital et de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, ce qui détourne ces intrants de production de leur utilisation la plus productive. Cela provoque la croissance artificielle de certains secteurs et le ralentissement d'autres, ce qui réduit la productivité au Canada. Les écarts des prix des émissions, qu'ils soient implicites ou explicites, dans différents secteurs font en sorte que certaines entreprises s'engagent dans des réductions d'émissions plus coûteuses qu'elles ne le feraient autrement. Il en résulte des réductions d'émissions plus coûteuses dans l'ensemble, ce qui augmente le coût de l'atteinte des objectifs du Canada. Une autre façon d'aborder la question est de considérer que la création de systèmes et de niveaux de prix différents représente un obstacle au commerce intérieur. Cela nuit à la croissance économique et réduit la productivité.

Il est possible d'améliorer la situation en s'efforçant d'harmoniser les marchés et l'environnement politique, de réduire le coût total de la réduction des émissions et de réduire le coût total de la lutte contre le changement climatique. Cela nécessite toutefois une coopération à l'échelle du Canada, car les mesures du gouvernement fédéral à elles seules ne suffisent pas.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Winter.

La parole est maintenant à M. Auer. Il a cinq minutes.

• (1655)

**Adam Auer (président et chef de la direction, Association canadienne du ciment):** Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Adam Auer. Je suis président et chef de la direction de l'Association canadienne du ciment. Nos six membres exploitent 14 cimenteries dans cinq provinces, ce qui représente plus de 62 000 emplois directs et indirects et une contribution de 5,1 milliards de dollars aux salaires canadiens pour la seule année 2024.

L'industrie canadienne du ciment s'est montrée claire et transparente depuis le début de cette aventure, il y a plus d'une décennie. Nous appuyons une tarification du carbone du secteur industriel bien conçue. Malgré les difficultés économiques actuelles auxquelles font face notre industrie et le pays, notre position n'a pas changé. Nous continuons de croire que la tarification du carbone dans le secteur industriel, lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre de manière réfléchie, peut attirer des investissements, soutenir la compétitivité et accélérer la décarbonation de l'industrie du ciment et du béton.

La fabrication de ciment représente de 7 à 8 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> et environ 1,5 % de celles du Canada. Il est important de décarboner notre secteur, et nos entreprises membres prennent cette responsabilité au sérieux. Le ciment est également l'un des secteurs de l'économie les plus tributaires du commerce. Si la tarification du carbone dans le secteur industriel est mal gérée, la production canadienne de ciment se déplacera vers des pays à faibles coûts et à fortes émissions de carbone, ce qui menace les emplois, les collectivités et les entreprises du Canada, ainsi que l'atteinte de nos objectifs en matière de réduction des émissions. Cela signifie que la tarification du carbone doit remplir la fonction pour laquelle elle a été conçue, c'est-à-dire orienter les investissements vers la réduction des émissions et soutenir la transition vers une économie qui valorise de plus en plus les biens et les services à faibles émissions de carbone.

Un rapprochement mondial des capacités de fabrication de ciment est en cours. Les usines vétustes seront modernisées ou fermées, et de nouveaux investissements afflueront vers les pays qui présentent l'analyse de rentabilité la plus solide. Une politique de tarification du carbone dans le secteur industriel qui est prévisible et bien calibrée constitue un élément central de cette analyse de rentabilité.

Au fond, la décarbonation n'est qu'un autre nom pour la modernisation et l'amélioration de la productivité. Le remplacement des combustibles, le remplacement du mâchefer et la récupération de la chaleur thermique sont des investissements qui permettent de rendre les usines à la fois plus efficaces, plus concurrentielles et moins polluantes, mais ces projets se situent à la limite de la rentabilité. L'ingénierie confirme que les projets sont viables, mais l'analyse de rentabilité fait défaut. Les périodes de récupération sont longues, et la demande pour de nouveaux produits n'est pas encore assez forte pour combler cet écart.

La tarification du carbone est un élément nécessaire pour combler cet écart et attirer les investissements dans ces projets aujourd'hui plutôt que dans 10 ans. Dans un contexte de rapprochement mondial où les décisions en matière d'investissement se prennent dès maintenant, c'est le calendrier qui décidera si le Canada gagne ou perd ces investissements.

Notre soutien à la tarification du carbone dans le secteur industriel ne signifie pas que le système actuel fonctionne, car ce n'est pas le cas. Nos membres sont assujettis à cinq régimes de tarification provinciaux différents, chacun ayant ses propres règles et règlements. Par exemple, le régime en vigueur en Colombie-Britannique est si rigoureux que nous avons perdu des parts de marché au profit des importations. En Alberta, les crédits du programme TIER s'échangent bien en deçà du prix réglementé, ce qui mine le signal d'investissement qui devrait stimuler le captage du carbone et d'autres projets de décarbonation. Cette fragmentation est un obstacle au commerce interprovincial qui sape la confiance même des investisseurs que le système est censé renforcer. Il faut y remédier par une plus grande intégration des marchés et, à terme, par un marché national harmonisé qui est en mesure d'établir des liens avec des systèmes internationaux comme la Western Climate Initiative et le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne.

L'industrie canadienne du ciment n'est pas ici pour vous demander d'affaiblir la tarification du carbone dans le secteur industriel. Nous sommes ici pour vous demander de la corriger, afin qu'elle fonctionne comme prévu. Le moment est propice, et cette occasion favorise l'intérêt national. Le ciment et le béton sont aussi straté-

giques pour l'économie canadienne que l'énergie. Il n'existe aucun projet de logement, d'infrastructure, de défense, d'installation d'énergie renouvelable ou de corridor commercial sans un approvisionnement national fiable en ciment. Le maintien d'un approvisionnement concurrentiel, moderne et de plus en plus propre n'est pas simplement une bonne politique industrielle, c'est aussi une question de souveraineté économique.

Si nous mettons en place les conditions stratégiques appropriées, nous pourrions veiller à ce que les investissements stimulent la demande de béton à faible teneur en carbone et accélèrent la modernisation des usines qui le produisent, ce qui permettra au programme économique et d'infrastructure du Canada d'atteindre ses objectifs climatiques.

Je vous remercie. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Auer.

La parole est maintenant à M. Green. Il a cinq minutes.

**Thomas Green (chargé principal, Solutions climatiques, Fondation David Suzuki):** Je vous remercie.

Je m'appelle Thomas Green et je suis gestionnaire principal de la division des Solutions climatiques. Je travaille à la Fondation David Suzuki depuis huit ans, et je travaille sur la tarification du carbone depuis le tout début.

La Fondation David Suzuki est l'un des organismes environnementaux qui ont signé la lettre qui a été envoyée au premier ministre en mars dernier. Nous avons également fait parvenir au Comité un mémoire écrit plus détaillé.

La boîte à outils de la politique climatique du Canada s'est appauvrie. Nous avons perdu la redevance sur le carbone imposée aux consommateurs et le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier. La norme sur la disponibilité des véhicules électriques sera remplacée par des normes sur les tuyaux d'échappement qui n'ont pas encore été rédigées. Il ne reste que le puissant levier de la tarification du carbone dans le secteur industriel, et il est très important de bien faire les choses dans ce domaine.

• (1700)

[Français]

Le gouvernement a, à juste titre, placé la compétitivité climatique au cœur de la stratégie économique du Canada, et cette stratégie dépend d'une tarification du carbone pour l'industrie robuste, prévisible et applicable en pratique.

[Traduction]

La tarification du carbone dans le secteur industriel est appuyée par d'éminents économistes. Dans une lettre récente, 200 économistes appuyaient le maintien de la tarification du carbone dans le secteur industriel.

Nous sommes très préoccupés par le fait que le protocole d'entente de l'Alberta et la façon dont il est mis en œuvre risquent de nuire à la tarification du carbone industriel. En effet, une semaine après la signature du protocole d'entente, l'Alberta a affaibli davantage son système en apportant des modifications réglementaires qui inondent le marché de crédits. Comme prévu, les prix se sont effondrés.

Pourquoi la tarification du carbone est-elle importante au-delà du climat? C'est une politique sur la compétitivité. À mesure que la politique d'ajustement carbone à la frontière de l'Union européenne entre en vigueur, les marchés mondiaux tarifent de plus en plus l'intensité du carbone dans les décisions commerciales et d'investissement.

Un sondage mené en juin 2025 auprès des participants à la tarification industrielle du carbone a montré que cette mesure contribue à réduire les émissions au Canada, à soutenir le rendement des entreprises et à faire progresser les investissements à faibles émissions de carbone, mais les répondants n'étaient pas certains que le prix atteindra 170 \$ d'ici 2030. C'est en partie parce que nous voyons beaucoup de pressions de la part de l'industrie et de certains partis politiques pour l'affaiblir ou l'éliminer complètement.

La question n'est pas de savoir si le Canada peut se permettre une tarification solide du carbone industriel, mais si le Canada peut se permettre d'être pris au dépourvu lorsque ses partenaires commerciaux examinent la teneur en carbone de ses exportations. L'Institut climatique du Canada a montré que 57 milliards de dollars de projets de décarbonation sont liés au signal qu'envoie le prix du carbone. Ce sont de véritables investissements dans les emplois et les recettes du gouvernement qui sont en jeu.

En ce qui concerne les coûts réels, vous avez entendu parler de l'étude de l'ICC qui montre que les coûts de conformité relatifs aux sables bitumineux sont d'environ 9 ¢ le baril aujourd'hui, et qu'ils passeront à 50 ¢ d'ici 2030, ce qui est loin d'être un risque pour la compétitivité. Nous avons également entendu parler des conclusions erronées de l'Institut Fraser, et nous mettons en garde le Comité contre le fait de fonder ses recommandations sur un modèle qui n'a pas été validé et qui ne modélise pas adéquatement le fonctionnement de la tarification industrielle du carbone. C'est un cas particulier, et les secteurs qui ont peu ou pas de tarification du carbone industriel figurent dans l'analyse de l'Institut Fraser comme ayant les plus grandes répercussions sur le modèle, ce qui montre qu'il ne fonctionne pas correctement. Cette analyse ne tient pas compte de la façon dont la tarification du carbone dans le secteur industriel protège la compétitivité et dont l'industrie réagit en investissant dans la décarbonation.

Le vice-président des relations gouvernementales de New Economy Canada a fait cette déclaration favorable sur la tarification du carbone lorsque le budget a été publié, en disant: « La stratégie sur la compétitivité climatique nouvellement annoncée envoie le bon signal quant à l'importance de la tarification industrielle pour la compétitivité mondiale. En même temps, les entreprises ont besoin de certitude le plus tôt possible pour débloquer les investissements. »

La tâche du gouvernement — et notre principale demande — est de veiller à ce que l'examen de 2026 aboutisse à un système solide, à la hausse et à l'application d'un prix minimum du carbone industriel; à une trajectoire claire et crédible du prix du carbone industriel après 2030; au rétablissement de règles du jeu équitables entre les administrations; et à quelques autres éléments de ce genre.

[Français]

Les économistes appuient la tarification du carbone pour l'industrie, et la Banque mondiale la reconnaît comme un outil puissant qui favorise l'efficacité et l'innovation.

[Traduction]

Le Comité a l'occasion de le voir et d'agir en conséquence avec ces recommandations.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**La présidente:** Merci, monsieur Green.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité.

Nous allons commencer par M. Bexte, pour six minutes.

**David Bexte (Bow River, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je vous suis très reconnaissant de votre présence ici aujourd'hui. J'espère bénéficier de vos connaissances, et j'espère qu'elles nous aideront à prendre de bonnes décisions.

Monsieur Winter, j'aimerais commencer par vous.

Si les investisseurs détestent l'incertitude, comme vous l'avez dit, pourquoi l'industrie devrait-elle faire confiance à un système dont les règles ne cessent de changer?

**Jennifer Winter:** C'est une excellente question.

Nous traversons une période d'incertitude sans précédent. Cela échappe en partie à notre contrôle — je parle des événements géopolitiques.

Ce que nous pouvons contrôler au Canada, ce sont les choix des gouvernements. Une chose que les gouvernements peuvent faire pour réduire l'incertitude et maintenir la confiance, c'est de mettre en œuvre des périodes d'examen fixes. C'est quelque chose que le gouvernement du Canada a fait, et les provinces et les territoires ont mis en œuvre leurs propres systèmes. Les règles du jeu sont établies pour un certain temps. Ensuite, il y a une période d'examen pour évaluer l'efficacité, la rigueur et si les systèmes font du bon travail. Cette période d'examen mène à des changements.

• (1705)

**David Bexte:** Merci.

Vous avez également exprimé votre insatisfaction à l'égard du système de crédits carbone. Vous avez convenu que des signaux incohérents relatifs au prix nuisent à l'efficacité et à la compétitivité. Cela crée de la confusion dans l'industrie. Ce n'est pas bon.

À partir de là, sous-estimons-nous les répercussions économiques cumulatives de la situation politique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et de celle qui nous attend à l'avenir?

**Jennifer Winter:** C'est une excellente question.

Je n'ai pas fait la modélisation moi-même, alors je ne voudrais pas vous induire en erreur. Je vais céder la parole à quelqu'un d'autre, et je vous ferai parvenir une déclaration écrite.

**David Bexte:** Merci.

Je vais revenir sur quelque chose que vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire, à savoir à quel point les circonstances actuelles sont prévisibles. Je travaille dans l'industrie depuis longtemps et en politique depuis très peu de temps. Je me souviens d'un certain nombre de bouleversements géopolitiques au cours des 40 dernières années, et ils se sont produits à intervalles de 10 ans. N'était-ce pas prévisible, ce que nous vivons en ce moment? Peut-être pas des changements d'une telle ampleur, mais... Comment cela devrait-il être intégré aux modèles économiques? L'incertitude liée aux grands bouleversements comme la situation du golfe Persique ne devrait-elle pas faire partie de notre planification?

**Jennifer Winter:** Il est difficile de prévoir les chocs imprévus de par leur nature. Je dirai cependant que la structure actuelle de la tarification du carbone, en subventionnant la production, protège la compétitivité. Cela protège également les entreprises réglementées contre les chocs auxquels elles font face.

**David Bexte:** Je dirais que nous devons être un peu plus rigoureux dans la façon dont nous prenons des risques, car nous savons qu'un choc des prix du pétrole va se produire tous les 10 ans. Ensuite, il y aura une baisse, puis un autre choc suivi d'une autre baisse.

Je vais passer à M. Auer, de l'industrie du ciment. C'est une autre industrie que j'aime beaucoup, et j'y ai passé beaucoup de temps.

À quel moment la tarification du carbone commence-t-elle à créer des fuites de carbone plutôt que des réductions d'émissions?

**Adam Auer:** C'est une excellente question. Les fuites de carbone sont évidemment notre principale préoccupation dans la conception de tout système de tarification du carbone. Cela nous ramène à la question du calibrage. Dans les faits, si les coûts de conformité deviennent si élevés qu'ils créent...

**David Bexte:** Avez-vous une estimation de ce que cela représente?

**Adam Auer:** Je ne peux pas vous donner de montant.

**David Bexte:** Ce montant serait-il plus élevé qu'il ne l'est actuellement, ou est-ce que cela se produit en ce moment?

**Adam Auer:** Le système que nous avons maintenant, dans la plupart des provinces, est conçu de manière à nous protéger contre ces fuites. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, il y a eu des fuites en Colombie-Britannique, en particulier dans le système précédent, qui était une taxe directe sur le carbone, et non un système de tarification fondé sur le rendement.

**David Bexte:** C'est la preuve que nous sommes près du but et que nous en sommes au point où...

**Adam Auer:** C'était sous l'ancien système. Depuis, la Colombie-Britannique est passée à un système de tarification fondé sur le rendement, qui offre un certain niveau de protection, bien qu'il demeure beaucoup plus strict que celui d'autres provinces.

**David Bexte:** Si le ciment est un intrant essentiel dans le logement et l'infrastructure, dans quelle mesure la hausse des prix du carbone ajoute-t-elle au prix d'un logement typique ou d'un grand projet d'infrastructure?

**Adam Auer:** Pour le ciment, ce n'est pas le cas. C'est le but d'un système conçu pour les industries à fortes émissions et tributaires du commerce extérieur. Le marché n'absorbera pas ces coûts supplémentaires.

**David Bexte:** Quelle proportion de la production canadienne...

**La présidente:** Je suis désolé, monsieur Bexte. Votre temps est écoulé.

**David Bexte:** Est-ce que j'avais cinq ou six minutes?

**La présidente:** Je suis désolée. Il vous reste une minute.

**David Bexte:** Merci beaucoup, madame la présidente. Je vous en suis reconnaissant.

Quel pourcentage de la production canadienne, comme l'usine et l'infrastructure d'un fabricant de ciment, est à risque d'obsolescence? À quel point cette production est-elle près de la fin de sa vie économique normale?

**Adam Auer:** Je ne dirais pas qu'il y a des usines qui sont en danger imminent de fermeture en ce moment, mais comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous sommes en train de procéder à une réconciliation mondiale. Essentiellement, le monde a une offre excédentaire de ciment. Étant donné que les investissements dans la décarbonation améliorent la productivité, certaines usines sont en mesure de produire plus de ciment de façon plus efficace. Cela va augmenter la pression.

● (1710)

**David Bexte:** Je me souviens de quelques chocs. Une grande partie de la production de la Russie et de la Chine, à mesure que la crise actuelle se résorbera, inondera les marchés. Je vois cela comme un risque majeur de bouleversement pour l'industrie canadienne de la fabrication du ciment. La tarification du carbone ne fera qu'aggraver la situation.

Je vous remercie de vos commentaires. Merci.

Mon temps de parole est écoulé.

**La présidente:** Nous passons à M. St-Pierre.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes, et non cinq minutes.

**Eric St-Pierre:** Merci de m'accorder six minutes.

Monsieur Green, merci de vous exprimer en français. Je vais vous poser une question en français, si vous me le permettez.

Pourquoi est-ce que la tarification du carbone pour les grands émetteurs est considérée comme un pilier de la politique climatique efficace au Canada?

Pourquoi serait-elle perçue comme une des politiques climatiques les plus importantes?

**Thomas Green:** Merci de la question.

En ce qui concerne le système de tarification du carbone pour l'industrie, d'abord, il faut comprendre que le secteur industriel, au Canada, est important. Il est donc responsable d'une grande proportion des émissions. Le système de tarification du carbone pour l'industrie est un outil très efficace en raison de sa conception. Ce n'est pas que le prix sur les émissions. La tarification ne s'applique pas à toutes les émissions, ça dépend. C'est une tarification sur le rendement.

Certaines compagnies dont les émissions sont inférieures à un certain seuil vont même pouvoir faire de l'argent en vendant leurs crédits à d'autres entreprises plus polluantes de la même industrie.

La conception est très bien faite pour maintenir la concurrence industrielle et pour éviter qu'il y ait des coûts pour les consommateurs.

**Eric St-Pierre:** Est-ce que la tarification du carbone pour l'industrie s'adresse à certains secteurs qui produisent plus d'émissions que d'autres, dans notre économie canadienne?

**Thomas Green:** Ça dépend des systèmes mis en place dans les différentes provinces, par exemple. Dans un secteur comme le ciment, dont nous parlions tout à l'heure, une grande partie des émissions n'est pas soumise à la tarification. Donc, ça dépend. C'est par secteur. Dans le secteur gazier et pétrolier, il est très important de s'assurer qu'il y a une bonne tarification, parce que c'est 30 % des émissions nationales. De plus, c'est un secteur qui ne fait pas du tout de progrès, jusqu'à présent.

**Eric St-Pierre:** C'est parfait. Merci.

[Traduction]

Madame Winter, je voudrais vous entendre là-dessus. J'ai remarqué votre prix Clean50 en arrière-plan. Je suis aussi récipiendaire d'un tel prix, alors je tiens à vous serrer la main secrètement. Je reçois aussi des textos de mon collègue Corey Hogan, de la Confédération de Calgary, qui vous dit bonjour, mais je digresse.

Au cours des dernières années, vous avez rédigé de nombreux rapports sur la tarification du carbone industriel et son incidence sur l'économie. Il y en a deux qui m'intéresse en particulier. En 2021, si je me souviens bien, vous avez publié votre rapport sur les coûts de la tarification du carbone pour les ménages et la progressivité des options de recyclage des revenus au Canada. En 2024, vous avez produit le rapport sur la tarification des émissions qui nuirait possiblement à l'abordabilité et sur la quantification des effets sur les ménages canadiens.

Pourriez-vous fournir des copies de ces deux rapports au Comité de l'environnement et d'autres rapports que vous estimez pertinents? Pourriez-vous résumer vos conclusions très rapidement, en moins d'une minute?

**Jennifer Winter:** Oui, absolument. Le principe de base de la redevance fédérale sur les combustibles, qui était la taxe sur le carbone imposée aux ménages et aux petites entreprises, était de facturer les émissions et d'utiliser ensuite les revenus par des transferts forfaitaires dans le système fiscal pour réduire l'effet global. Cela a réduit considérablement le coût pour les ménages.

Pour de nombreux ménages, les revenus qu'ils ont reçus étaient supérieurs au fardeau prévu de la taxe sur le carbone. Cela, combiné au système de tarification fondé sur le rendement qui, comme je l'ai mentionné, freine également les effets sur les ménages et les entreprises, signifie que l'effet global sur les prix, des aliments aux autres biens de consommation, était inférieur à 1 %.

• (1715)

**Eric St-Pierre:** C'est très bien. Merci.

Monsieur Auer, diriez-vous que l'Association canadienne du ciment appuie sans réserve la tarification du carbone dans le secteur industriel?

**Adam Auer:** Avec, je dirais, une tarification du carbone bien conçue et bien calibrée... oui.

**Eric St-Pierre:** Pourriez-vous nous expliquer pourquoi votre association et bon nombre de vos membres appuient un système de tarification du carbone industriel bien conçu?

**Adam Auer:** Le principal facteur est que nous sommes un grand émetteur d'émissions à l'échelle mondiale. Cela signifie qu'il y a une certaine pression exercée sur le secteur, tant de la part des gou-

vernements que des investisseurs, pour trouver des solutions à cette empreinte. De toute évidence, nous fournissons un matériau essentiel, en particulier dans le débat actuel au Canada sur la construction de grandes infrastructures. Nous avons donc un rôle à jouer pour nous assurer que les infrastructures sont non seulement bien construites, durables et résilientes au climat, mais aussi à faibles émissions de carbone.

Je pense que le contexte plus large concerne vraiment la réconciliation mondiale, à savoir que la modernisation de notre industrie passe effectivement par une décarbonation. Il s'agit d'améliorer l'efficacité, d'améliorer la compétitivité et d'investir dans des technologies qui sont généralement bonnes pour les entreprises, mais pour lesquelles le signal du marché n'est pas encore au rendez-vous.

Ce sont ces interventions gouvernementales, comme la tarification du carbone, qui font la différence dans les décisions relatives à l'affectation de nos capitaux pour la modernisation. Nous considérons la tarification du carbone comme l'un des outils pour y parvenir. Il y a d'autres éléments liés à cet outil — le recyclage des recettes, les crédits d'impôt à l'investissement — dont nous pouvons parler, si vous le voulez, mais c'est l'un des outils qui garantissent que le Canada demeure une destination pour ce capital de modernisation.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur St-Pierre.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

**Patrick Bonin:** Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins.

Monsieur Green, est-ce que vous avez d'autres exemples de pays qui sont producteurs de pétrole et de gaz et qui ont mis en place un système de tarification du carbone pour l'industrie qui pourrait être qualifié d'ambitieux et de fonctionnel?

**Thomas Green:** Je pense que, la meilleure manière de répondre à cette question, c'est de vous diriger vers l'étude de la Banque mondiale sur les systèmes de tarification du carbone à l'échelle mondiale. Je serais très content d'envoyer un résumé de l'information pertinente à ce sujet.

Ça me fait beaucoup plaisir d'entendre le représentant de l'industrie du ciment reconnaître que la tarification du carbone pour l'industrie peut aider pour la décarbonisation. C'est dommage qu'on n'ait pas la même attitude dans le secteur gazier et pétrolier, qui fait maintenant des profits absurdes et qui résiste à un outil qui va aider pour la décarbonisation.

**Patrick Bonin:** Monsieur Auer, que pensez-vous de votre association au sujet de l'ajustement à la frontière pour le carbone, un mécanisme qui était proposé, d'ailleurs, dans la plateforme électorale du gouvernement?

Êtes-vous favorable à ce genre d'initiative, comme celle que l'Europe a mise en place?

**Adam Auer:** Je suis désolé de ne pas pouvoir répondre complètement en français.

[Traduction]

Nous sommes l'un des secteurs qui sont assujettis à l'ajustement carbone aux frontières en Europe. On nous a offert un soutien conditionnel à l'introduction de cette mesure en tant qu'outil que l'Europe prévoit utiliser pour réduire le niveau de protection qui existe actuellement dans le système commercial.

Il est juste de dire que nous pensons que c'est un outil promoteur. De toute évidence, la géopolitique et l'économie du Canada sont légèrement différentes, étant donné que notre économie est profondément intégrée à celle des États-Unis, mais en principe, nous considérons qu'il s'agit d'un outil potentiellement précieux pour assurer la protection contre les fuites de carbone.

[Français]

**Patrick Bonin:** Merci.

Monsieur Green, je vous remercie de vos recommandations.

Une de ces recommandations parle d'un prix après 2030 et d'une trajectoire.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce que vous proposez en lien avec le coût social du carbone après 2030?

**Thomas Green:** Certainement. Merci.

On voit que le changement climatique est en train de faire beaucoup de dommages. Je pense aux inondations, aux feux de forêt, à tous les effets sur la santé et aux risques pour l'avenir.

Donc, le coût social du carbone est beaucoup plus élevé que le prix du carbone actuel dans le système de tarification du carbone. Nous aimerions que les deux se rapprochent et que le prix du carbone augmente plus rapidement pour s'aligner sur ce coût social. En effet, chaque tonne qu'on émet dans l'environnement a un coût social.

• (1720)

**Patrick Bonin:** Vous parlez également de la nécessité d'avoir des règles du jeu comparables dans les provinces et les territoires.

Actuellement, est-ce le cas? Comparons, par exemple, l'Alberta, qui a des crédits très peu chers, à un système comme celui du Québec. Est-ce équivalent? Sinon, comment faire pour que ça le soit?

**Thomas Green:** Présentement, le fédéral n'est pas en train de passer à l'action quand les provinces éliminent ou affaiblissent leur système. Par exemple, la Saskatchewan a décidé d'arrêter la tarification du carbone pour l'industrie, et l'Alberta l'a gelée à 95 \$ la tonne. Par la suite, elle a fait des changements pour que les crédits soient tellement gonflés que le prix s'est effondré.

Le gouvernement fédéral n'agit pas assez, et ce n'est pas bon pour la compétitivité et pour les investissements. Il y a aussi une question de justice et d'efficacité du système de tarification fondé sur le rendement.

**Patrick Bonin:** Il y a donc un risque que si, dans d'autres provinces, il n'y a pas de tarification du carbone, ou même si elle est plus faible, une province comme le Québec soit désavantagée.

N'est-ce pas?

**Thomas Green:** Je ne dirais pas qu'elle est désavantagée. En effet, on voit actuellement, dans le contexte de la crise en cours dans le golfe Persique, que le fait de décarboniser aide les compagnies à long terme. En effet, ça veut dire qu'il y a moins de gaspillage du carbone et moins de gaspillage énergétique. Avec l'électrification et

tout ça, on remplace des technologies sales par des technologies plus propres et plus efficaces. Donc, c'est avantageux sur le plan économique.

**Patrick Bonin:** Vous dites également qu'il ne devrait pas y avoir de crédits compensatoires, ou qu'il devrait y en avoir très peu.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

**Thomas Green:** Nous avons peur que ces crédits compensatoires ne représentent pas vraiment des diminutions des émissions et qu'ils soient plutôt des crédits créés sur papier. Ceux-ci n'ont pas de validité, et ils vont faire diminuer le prix du carbone. Cela nuit à la décarbonisation. Donc, nous avons peur que ces compensations affaiblissent le système.

**Patrick Bonin:** La réglementation...

**La présidente:** Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous passons à M. Leslie pour cinq minutes.

**Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je vais commencer par M. Auer.

À quelques reprises, vous avez utilisé l'expression « conçue de manière réfléchie » pour décrire ce qui serait une taxe efficace sur le carbone pour les industries. Cette taxe est-elle réfléchie ou bien conçue?

**Adam Auer:** Nous croyons que la conception initiale du filet de sécurité fédéral et du système de tarification du carbone était bien calibrée pour répondre aux préoccupations relatives aux fuites de carbone et à la compétitivité.

Nous vivons maintenant dans un monde où il y a des différences importantes dans l'équivalence des systèmes que les provinces ont adoptés, ce qui crée un manque d'équité entre les différents systèmes et un manque de souplesse, ainsi que des occasions perdues pour le type d'intégration qui fournirait la prévisibilité et la stabilité qui sont au cœur de la fonction de ces marchés à long terme.

Lorsque le filet de sécurité a été mis en place, je pense qu'il y avait un sentiment de confiance et de visibilité quant à l'orientation à long terme, et je ne peux pas dire que ce soit le cas actuellement.

• (1725)

**Branden Leslie:** Vous avez écrit une lettre aux côtés d'un certain nombre d'associations de carburants, d'associations de gaz, d'associations de propane, de producteurs d'acier et des industries de la chimie, des engrais, de la foresterie et des mines — un assez grand nombre d'associations. C'était une lettre gentiment rédigée, mais combinée à ce que vous venez de décrire, est-il juste de supposer qu'en tant que secteur, ou en tant que multiples secteurs, vous n'avez pas l'impression que les consultations nécessaires sont en cours pour apporter les ajustements qui seront adéquats afin de protéger cette compétitivité et de prévenir cette fuite de carbone?

**Adam Auer:** Le principal objectif de cette lettre était de répondre à une consultation sur les repères et la rigueur pour l'avenir. Les industries concernées par cette lettre s'entendaient pour dire que ce n'était pas le bon endroit pour entamer une conversation sur l'évolution du système et qu'il y avait des problèmes plus fondamentaux dans le système qui devaient être réglés en premier. Ce n'est pas que le secteur s'est opposé au système lui-même, mais c'est le point de départ de notre conversation sur l'orientation du système.

**Branden Leslie:** Dans cette lettre, vous parlez de la façon dont le monde a changé et dont les décisions en matière d'investissement évoluent en conséquence.

Qu'est-ce que les libéraux ne comprennent pas et qui devrait être réglé, comme vous venez de le souligner, avant que des changements ne soient apportés pour améliorer et renforcer le système, ou pour le rendre plus coûteux?

**Adam Auer:** Lorsque le système initial de tarification fondé sur le rendement a été élaboré, il y a eu un processus d'analyse des risques liés à la compétitivité assez important dont tous les secteurs ont fait l'objet. Les secteurs ont été classés en fonction de leur niveau d'exposition et, comme cela a été mentionné dans d'autres déclarations, le pourcentage d'émissions qui ont été assujetties à la tarification du carbone a ensuite été calibré en fonction du niveau de risque.

Nous croyons qu'avant d'entamer une conversation sur la modification des points de référence et d'autres mesures de rigueur, un autre examen de la compétitivité devrait être effectué.

**Branden Leslie:** On semble vouloir indiquer que les entreprises dont le volume d'émissions est inférieur à 25 000 tonnes ne sont pas actuellement touchées, mais que cela risque de changer bientôt, car elles dépassent les 10 000 tonnes. Comme tous les Canadiens, ces entreprises doivent composer avec des prix élevés pour tout, — une masse salariale plus considérable, des coûts majorés pour l'équipement et les mesures de conformité.

Que se passe-t-il lorsque ce seuil est abaissé et qu'un plus grand nombre d'entreprises accèdent à cette catégorie? Quels seront les impacts pour ces petites entreprises en particulier? Quelle incidence cela aura-t-il sur le prix de tous les produits que, au bout du compte, nous utilisons dans nos infrastructures municipales, le logement et tout le reste?

**Adam Auer:** Je ne peux parler que du secteur du ciment. Je ne peux pas vraiment vous dire quelles pourraient être les répercussions sur les autres industries.

**Branden Leslie:** Vous êtes un petit producteur de ciment. Vous n'y êtes pas assujetti parce que le seuil est supérieur à vos émissions. Si l'on réduit ce seuil, vous allez entrer dans cette classe d'entreprises. Cela aura une incidence sur...

**Adam Auer:** Vous parlez du seuil de référence, et non du seuil pour être pris en compte par le système. Est-ce exact?

**Branden Leslie:** Oui.

**Adam Auer:** C'est ce que l'analyse de la compétitivité vise à déterminer: quel est le seuil de référence à établir pour chaque secteur couvert par le système afin de s'assurer que ces répercussions sur les prix ne sont pas aiguës?

**Branden Leslie:** Vous avez aussi parlé de la flexibilité à maintenir pour les provinces. Il semble que cela soit encore plus restreint. Quelle flexibilité reste-t-il à conserver, selon vous?

**Adam Auer:** Cela reste à déterminer, je pense. À l'heure actuelle, les provinces ont toutes élaboré leurs propres systèmes calibrés en fonction des secteurs particuliers qui se trouvent sur leur territoire.

L'évolution du prochain système déterminera dans quelle mesure cette souplesse sera préservée. Nous croyons qu'une certaine flexibilité devrait être maintenue.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Leslie.

Nous passons maintenant à M. Fanjoy pour une période de cinq minutes.

**Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.):** Merci.

J'aimerais rappeler, puisque nous sommes le Comité de l'environnement et du développement durable, que demain c'est le Jour de la Terre, et que les Canadiens comptent sur nous pour faire du bon travail.

J'aimerais également souligner que, partout au pays, la nature applique actuellement sa propre tarification du carbone. Des gens de ma circonscription ont dû installer leurs sacs de sable. En regardant mes collègues ici présents, je peux penser à des incidents dans la plupart, sinon la totalité, de nos circonscriptions, où nous avons vu dame Nature imposer sa propre tarification du carbone en faisant des ravages dans nos collectivités.

La tarification du carbone pour les industries est une approche réfléchie pour s'attaquer au problème des émissions croissantes qui bouleversent notre climat. Je remercie tous les députés ici présents qui ne prennent pas cette responsabilité à la légère.

Mon collègue, M. Bexte, a parlé des schémas récurrents de bouleversements géopolitiques, et il a tout à fait raison de dire qu'ils se produisent très régulièrement.

Ma question s'adresse à vous, madame Winter.

Ces bouleversements géopolitiques ont-ils une incidence sur les énergies propres et renouvelables?

• (1730)

**Jennifer Winter:** Absolument. Je pense que toute perturbation mondiale aura une incidence sur les énergies renouvelables par l'entremise des chaînes d'approvisionnement et de la demande pour ces types d'énergie, en plus d'avoir une incidence sur les secteurs énergétiques plus traditionnels, comme le pétrole, le gaz et le nucléaire.

Je n'ai pas l'expertise voulue pour quantifier le tout, mais la mesure dans laquelle ces bouleversements affectent ces secteurs dépendra vraiment de l'étroitesse de leurs liens avec l'économie mondiale.

**Bruce Fanjoy:** Nous savons que l'électricité, et en particulier l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, n'est pas touchée par ce qui se passe dans le détroit d'Ormuz.

Je vais peut-être adresser cette question à M. Green. Que faudra-t-il pour qu'un plus grand nombre de Canadiens profitent des solutions offertes pour les aider à faire face à la crise de l'abordabilité causée par les bouleversements géopolitiques?

Merci.

**Thomas Green:** À la Fondation, nous avons travaillé fort pour renforcer le réseau est-ouest partout au Canada. Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait investir à cette fin. Nous devrions intégrer plus de sources d'énergie renouvelable au réseau. Il faudrait aider les ménages canadiens à passer à l'électricité et à remplacer leur fournaise par une thermopompe. Nous devrions électrifier davantage nos transports en commun ainsi que l'ensemble de notre flotte de véhicules.

Tous ces changements signifient que nous nous éloignons des montagnes russes auxquelles nous exposent les combustibles fossiles et le type d'inflation qu'elles provoquent et que nous serons mieux placés pour faire face à la prochaine crise.

J'ai noté que vous avez discuté avec les témoins précédents du manque d'investissement dans certains projets pétroliers et gaziers. Si l'on est aussi peu enclin à investir dans des projets semblables, c'est notamment parce que le monde se tourne très rapidement vers les énergies renouvelables. Le coût des batteries a diminué. Le coût de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne a aussi baissé. Il n'est pas logique d'investir dans un approvisionnement accru en combustibles fossiles alors que, comme vous l'avez souligné, vos électeurs doivent se défendre contre les inondations et que d'autres personnes seront confrontées à des feux de forêt cet été.

Il est beaucoup plus logique d'essayer de réduire la quantité de combustibles fossiles que nous produisons, exportons et utilisons, et d'électrifier notre économie.

**Bruce Fanjoy:** Merci.

Monsieur Auer, je vais m'adresser à vous. Vous avez mentionné que le ciment et le béton sont responsables d'émissions assez importantes.

Pouvez-vous nous dire brièvement ce que fait l'industrie à ce chapitre et quelles innovations elle met en œuvre pour réduire ses émissions?

**Adam Auer:** Bien sûr.

Les solutions les plus faciles à déployer dans notre secteur s'inscrivent essentiellement dans deux stratégies distinctes. Dans un premier temps, nous avons une feuille de route pour la décarbonisation qui est publiée depuis un certain nombre d'années maintenant et que vous pouvez consulter pour de plus amples détails. Cela dit, nous avons en fait besoin de substituer aux combustibles des solutions de rechange à faible teneur en carbone; de remplacer les clinkers en utilisant de nouvelles recettes de ciment dont la formulation intègre des quantités réduites d'ingrédients à plus forte intensité carbone; et d'améliorer sans cesse nos processus traditionnels et notre efficacité.

À plus long terme, c'est la technologie de captage du carbone qui sera nécessaire pour nous permettre de procéder à des réductions plus considérables.

**La présidente:** Merci beaucoup.

**Bruce Fanjoy:** Merci.

Rapidement, madame la présidente, pourrions-nous obtenir cette feuille de route pour le Comité?

**Adam Auer:** Oui.

**Bruce Fanjoy:** Merci.

**La présidente:** Excellent.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Patrick Bonin:** Madame Winter, vous avez parlé des effets négatifs sur la productivité que peut avoir une différence trop importante d'une province à l'autre quant au prix du carbone.

Selon vous, est-ce désavantageux si le Québec maintient sa tarification du carbone alors que le Canada ne fait pas respecter son filet de sécurité, soit le fameux référentiel, par rapport au prix du carbone pour l'industrie dans les autres provinces?

Est-ce que ça peut poser des problèmes, sur le plan économique?

• (1735)

[Traduction]

**Jennifer Winter:** Non, je ne crois pas qu'il serait désavantageux pour le Québec de maintenir son système de plafonnement et d'échange. Le filet de sécurité fédéral et son seuil de référence permettent une certaine souplesse entre les provinces. L'avantage du système du Québec, c'est la certitude quant à la quantité avec le système de plafonnement et d'échange. Ainsi, par rapport au reste du Canada, le Québec a plus de certitude sur sa trajectoire de réduction des émissions. Les autres provinces et territoires ont choisi la certitude des prix, plutôt que la certitude de la quantité.

[Français]

**Patrick Bonin:** Je vais préciser ma question. Je ne suis pas certain que vous l'avez bien saisie.

Le Québec a son système en place. Si le Canada ne maintient pas un système équivalent, est-ce que, pour les entreprises du Québec, le fait qu'il y ait un prix au Québec et qu'il n'y en ait pas ailleurs pourrait être un désavantage?

[Traduction]

**Jennifer Winter:** Oui, techniquement parlant, si le Québec était la seule province à tarifier les émissions, ses coûts seraient plus élevés que ceux des autres provinces et territoires. Il pourrait, bien sûr, atténuer ce désavantage en attribuant gratuitement des permis d'émissions, ce qui protégerait la compétitivité à la fois au Québec, pour les importateurs de marchandises, et à l'extérieur du Québec, pour les exportateurs québécois.

[Français]

**Patrick Bonin:** Monsieur Auer, je pense que vous avez mentionné l'importance d'avoir des analyses à jour quant à l'exposition des différents secteurs, entre autres choses.

À votre connaissance, quand cela a-t-il été fait la dernière fois à l'échelon fédéral?

[Traduction]

**Adam Auer:** Je pense que c'était lors du lancement initial de la tarification fondée sur le rendement en 2018 ou en 2019.

[Français]

**Patrick Bonin:** Votre industrie ainsi que l'ensemble du secteur ont-ils droit aux allocations gratuites d'unités d'émission qui sont offertes actuellement par les systèmes au Canada? Par exemple, au Québec, on parle de 99 % d'allocations gratuites pour les grands émetteurs, selon les secteurs.

Disposez-vous de cette information, et, le cas échéant, pourriez-vous nous la transmettre? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous nous dire où nous pourrions trouver cette information?

[Traduction]

**Adam Auer:** Je suis tout à fait disposé à vous en faire part.

La réponse courte, c'est que chaque province a son propre seuil de référence. Pour ce qui est du filet de sécurité fédéral pour le ciment, nous sommes dans la catégorie la plus élevée avec des émissions correspondant à 95 % de la moyenne du secteur. Tout ce qui dépasse le seuil de référence est tarifé.

[Français]

**La présidente:** Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Ross pour les cinq prochaines minutes.

**Ellis Ross:** Merci, madame la présidente.

Madame Winter, je vous remercie de votre témoignage.

J'aime bien la conversation que nous avons ici, parce que nous essayons d'avoir une discussion réfléchie sur les conséquences et les compromis.

J'ai été député à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique pendant quelques années, et j'ai été très choqué lorsque le Business Council of B.C. a procédé à une analyse du programme CleanBC. Beaucoup de maires de la Colombie-Britannique ont également été abasourdis lorsque ce conseil des gens d'affaires a compilé les chiffres et les données du gouvernement de la Colombie-Britannique pour démontrer que la perte économique cumulative pour la province serait de 109 à 132 milliards de dollars, sur une période de 10 ans.

Êtes-vous au fait de cette analyse, et souscrivez-vous au processus de réflexion qui la sous-tend?

**Jennifer Winter:** Je n'ai pas vu cette analyse. Je suis désolée.

Si vous me permettez un bref commentaire, j'ai l'impression qu'il est tout à fait possible que ce soit exact, mais il manque l'autre côté de la médaille, en ce sens qu'en continuant de produire des émissions, il y a des dommages climatiques...

**Ellis Ross:** Attendez une minute. Si vous ne l'avez pas lue, je vais attendre que vous le fassiez, et vous pourrez peut-être me transmettre une analyse approfondie de ce que vous en pensez.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a essentiellement essayé de minimiser la situation en affirmant que le Business Council of B.C., le plus grand défenseur des entreprises de la Colombie-Britannique, ne savait pas de quoi il parlait, même si l'auteur a dû fouiller dans les pages du gouvernement sur Internet pour compiler tous les graphiques et les chiffres. C'est ce qui est ressorti de ses efforts de recherche. Le gouvernement n'a rien nié.

De plus, dans le même rapport, le Business Council of B.C. a prédit que le revenu annuel des ménages diminuerait de 11 000 \$ par année. Lorsque nous parlons des conséquences et des compromis, je veux m'assurer que personne ne va oublier l'aspect humain.

Avez-vous fait une analyse de toutes ces politiques, qu'elles soient nationales ou provinciales, en ce qui concerne leurs répercussions sur le ménage du Canadien moyen?

• (1740)

**Jennifer Winter:** Mon travail concernant les répercussions sur les ménages s'est limité à la tarification du carbone.

J'ai des travaux traitant des différentes politiques canadiennes d'atténuation des émissions, et nous nous employons actuellement à évaluer l'incidence combinée de ces politiques.

**Ellis Ross:** Tant et aussi longtemps que l'on ne m'aura pas soumis une autre analyse, je m'en remets à celle du Business Council of B.C., dont le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas nié la justesse.

Dans ce contexte, lorsque nous parlons des conséquences et des compromis — j'ai sous les yeux votre biographie, soit dit en passant —, je n'ai encore rencontré personne qui parle des répercussions sur les terres et l'eau dans le contexte de l'obligation relative aux véhicules électriques. Nous nous concentrons tous sur les émissions, ce qui est une bonne chose, surtout lorsqu'il est question de l'engagement du Canada à cet égard, mais personne ne semble traiter de ces incidences sur l'assise territoriale.

Qu'il s'agisse du Canada ou de l'Afrique du Sud, ou encore de différentes régions du monde qui utilisent encore le travail forcé ou l'esclavage ou qui n'ont pas de normes en matière de travail ou d'environnement... Votre groupe s'est-il penché sur ces conséquences ou ces compromis?

**Jennifer Winter:** J'ai fait un peu de travail à ce sujet en procédant à des analyses des conséquences et des compromis propres à chaque projet, comme l'exploitation minière du charbon en Alberta et les installations de valorisation partielle. C'est assez semblable à ce que fait l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour déterminer les avantages et les inconvénients.

**Ellis Ross:** Avez-vous fait cela à l'échelle internationale?

**Jennifer Winter:** Non, c'est une analyse à l'échelle nationale.

**Ellis Ross:** Nous avons entendu parler du travail des enfants en Afrique, par exemple. Nous avons entendu parler du traitement des Ouïghours en Chine. C'est pertinent parce que l'obligation relative aux véhicules électriques fait en sorte que le gouvernement libéral importe 49 000 véhicules électriques d'un pays où l'on nous signale des problèmes quant au respect des droits de la personne. Si nous voulons avoir cette discussion réfléchie sur les conséquences et les compromis, je pense qu'elle doit porter sur tous les éléments touchés, y compris la chaîne d'approvisionnement.

Êtes-vous d'accord avec ce commentaire?

**Jennifer Winter:** Je dirais que oui, en partie. Selon moi, cela dépend du groupe de référence auquel vous vous intéressez. S'il s'agit du Canada, nous ne tenons pas compte de ce qui se passe ailleurs dans le monde. Autrement, nous devons effectivement prendre en considération différents enjeux liés aux droits de la personne.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Ross.

Pour la dernière série de questions, nous allons passer à M. Grant, qui dispose de cinq minutes.

**Wade Grant:** Merci aux témoins.

Je vais d'abord m'adresser à vous, madame Winter.

Je tiens à parler d'un contexte particulier. Le mécanisme d'ajustement à la frontière pour le carbone de l'Union européenne entre de plain-pied dans sa phase définitive, et les exportateurs canadiens de secteurs comme l'acier et l'aluminium risquent de devoir payer des taxes sur le carbone à la frontière.

Y a-t-il un argument crédible suivant lequel un système de tarification fondé sur le rendement efficacement mis en œuvre protégerait en fait ces industries contre la double exposition? Une tarification nationale forte du carbone ne serait-elle pas un atout, plutôt qu'un élément de passif dans cet environnement commercial?

**Jennifer Winter:** Je ne sais pas ce qu'il en est de la double exposition.

Il faut dire que l'ajustement à la frontière tient compte de la tarification des émissions dans les autres pays concernés. Les entreprises canadiennes ne paieraient que la différence entre le taux global au Canada et le prix général du carbone dans l'Union européenne. À cet égard, le système de tarification fondé sur le rendement offre ce que j'appellerais une protection.

Par ailleurs, dans une situation hypothétique où le Canada n'aurait pas de tarification des émissions industrielles, les entreprises canadiennes seraient entièrement touchées par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, dont les revenus iraient en totalité à l'Union européenne, plutôt que d'être utilisés au Canada.

**Wade Grant:** Merci.

Monsieur Auer, si j'ai bien compris, le ciment est un secteur dont les émissions sont difficiles à réduire. Les procédés chimiques nécessaires à la fabrication même du ciment sont à l'origine de la majorité des émissions, si bien que l'on ne peut obtenir que des résultats limités en réalisant des gains d'efficacité ou en changeant de combustible. C'est à ce titre que la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone peut devenir un outil précieux.

Dans ce contexte, dans quelle mesure une trajectoire de tarification du carbone stable et à long terme et l'existence de crédits d'impôt à l'investissement sont-elles essentielles?

• (1745)

**Adam Auer:** Je vous remercie de la question.

Le captage et le stockage du carbone, c'est, à certains égards, la solution de dernier recours. Il y a des entreprises — y compris la société canadienne Heidelberg dans ses installations à Edmonton — qui explorent activement le captage du carbone à grande échelle, ce qui montre bien que cette technologie est sérieusement prise en considération au Canada. Il existe également des systèmes de captage en usage dans des cimenteries ailleurs dans le monde.

Je dirais que la tarification du carbone est la plus avancée parmi toutes les solutions pour notre secteur. Un écosystème de tarification, de crédits et d'autres formes de soutien financier, comme des contrats sur la différence, est absolument essentiel pour lancer ces technologies.

**Wade Grant:** Dans le même ordre d'idées, l'incertitude concernant la tarification du carbone — si la tarification du carbone indus-

triel n'était pas considérée — serait-elle un obstacle majeur à l'atteinte de l'objectif d'un secteur du ciment carboneutre?

**Adam Auer:** Selon notre perspective actuelle, ce serait effectivement le cas. L'incertitude que nous avons connue au cours des dernières années a déjà freiné certains projets.

**Wade Grant:** Je reviens à vous, madame Winter.

L'Institut climatique du Canada a constaté qu'environ 4,3 milliards de dollars d'investissements annuels dans l'énergie propre sont directement liés à l'existence de systèmes de tarification du carbone dans le secteur industriel.

Vos propres recherches appuient-elles le point de vue selon lequel la certitude en matière de prix permet aux entreprises de justifier d'importantes dépenses en capital dans les technologies d'énergie propre?

**Jennifer Winter:** Je dirais qu'il y a deux composantes à considérer.

La première est la certitude en matière de prix, c'est-à-dire que les entreprises peuvent savoir à quoi s'attendre pour ce qui est des politiques à venir et des revenus qui pourront être tirés, par exemple, de la vente de crédits. L'autre élément, qui est également important, est le niveau de prix, en ce sens que l'incitatif découlant d'un tarif de 95 \$ la tonne est très différent de celui offert par un prix de 5 \$ la tonne.

**Wade Grant:** À l'inverse, qu'arrivera-t-il à cet investissement selon les experts en économie si le signal de prix devient incertain ou est supprimé?

**Jennifer Winter:** Si le signal de prix devenait incertain ou était supprimé, il y aurait peu ou pas d'investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone ou les technologies de réduction des émissions, ou d'investissements dans les entreprises existantes, parce que la motivation et l'exigence auraient été éliminées.

**Wade Grant:** Rapidement, quels secteurs de l'économie canadienne profiteront le plus d'une tarification solide et stable du carbone industriel au cours de la prochaine décennie?

**Jennifer Winter:** Je dirais n'importe quel secteur à faibles émissions ou misant sur une technologie qui dépend de la tarification pour ses sources de revenus, comme le captage et le stockage du carbone ou le captage direct dans l'air.

**Wade Grant:** Merci.

**La présidente:** Merci.

Je tiens à remercier tous les témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui.

Notre prochaine réunion est prévue pour jeudi à 11 heures. Nous consacrerons alors deux dernières heures à cette étude.

Je souhaite un très joyeux Jour de la Terre à tous ceux qui le célèbrent.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>